

St Martial d'Albarède

S e n t M a r ç a u d ' A u b a r e d a

2015

.....
Bulletin Municipal

Sommaire



Le Mot du Maire	1
D'où vient donc la dette ? / La loi NOTRe	2
Réaménagement centre bourg	3
Commission voirie	4-5
Commission assainissement	6
Info Assainissement / Rapport annuel 2014	7
Assainissement non collectif : Service vidange groupées	8
Commission environnement : Propreté espaces publics - Calendrier collecte déchets	9
Démographie, nouveaux martialbariens	10
Mémoire - Journée du 28 juin	11
Le cimetière - Columbarium	11-14
Mairie, Agence postale, Gendarmerie	15
1916 : une stratégie d'épuisement avec de terribles souffrances. Les réfugiés civils du Nord de la France à St Martial d'Albarède pendant la Première Guerre mondiale	16-19
Festivités (Noël des enfants - Repas des anciens)	20
Nos aînés ruraux	21
Repas de quartiers	22-23
La vie associative - Club de pétanque	24
L'autoréhabilitation financée par l'Anah	25
Infos : Journée défense et citoyenneté JDC	26
ERDF élagage à St Martial	27
Frelon asiatique	28
TAFTA	29
Permanences	30
Obligations de déclaration/De tout un peu	31
Humour en stock - Pourquoi les bouteilles de vin font-elles 75 cl ?	32
Per fa fugi lo bilo	33

Directeur de la Publication : M. le Maire Michel DUPUY

Rédaction : Collective

Conception Réalisation : Collective et SPP Périgueux

Photos : Collectives

Impression : SPP Périgueux

Dépôt légal : Décembre 2015

En cette année 2015, où la France a été à nouveau touchée, mes pensées vont tout d'abord aux victimes des attentats et à leurs familles. Je pense aussi, aux forces de l'ordre et aux personnels soignants qui grâce à leurs interventions ont sauvé de nombreuses vies.

Dans ce contexte de choc et d'émol, je tenais également à saluer la réponse immédiate du gouvernement et du Président de la République, et à apporter mon soutien entier à la politique mise en place. Il est essentiel que nous fassions tous bloc autour de notre devise, « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Plus que jamais, notre engagement citoyen a un sens, face à ces actes de barbarie ; nous devons continuer à nous mobiliser contre le fanatisme et l'obscurantisme. Ne nous laissons pas entraîner dans la spirale de la haine... Ne cédon pas à la peur. Vive la France et vive la république.

MES CHERS CONCITOYENS

Depuis de nombreuses années déjà, nous entendons parler d'une réforme de l'organisation territoriale de notre pays. Il ne m'appartient pas de commenter les décisions et les lois votées par le législateur. Toutefois, quand ces lois ont un impact direct sur la vie de nos communes, il n'en est pas de même. Au fil du temps, nous avons entendu parler de conseiller territorial, d'éventuelle suppression d'un échelon administratif, de redéfinition des compétences de chacune des collectivités territoriales, etc.

Aujourd'hui, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est votée. Les mesures les plus contestables de la loi ont été repoussées mais ce n'est que partie remise tant la volonté de concentration urbaine et la technocratie sont au principe de cette réforme. Cette dernière reflète l'évolution de nos sociétés, Europe et mondialisation obligent.

Historiquement, les communes sont des espaces de liberté et d'autonomie arrachés à la tutelle féodale. Aujourd'hui, ces principes sont mis à mal. La commune doit rester au cœur du dispositif de l'aménagement territorial avec de vrais pouvoirs et de vrais moyens. Qui, mieux que les habitants d'un village, d'un bourg, d'une ville, peuvent décider de l'utilisation de son espace ? Le transfert du droit des sols, les PLUi (plans Locaux d'urbanisme intercommunaux) vont concentrer les populations dans les centres-villes et désertifier nos campagnes.

Il n'est pas facile d'assumer la défense de la ruralité. L'idéologie du gigantisme gangrène notre vision du modernisme en simplifiant et déshumanisant les richesses locales, en les concentrant dans les hypermarchés, les fermes à mille vaches, les grands cantons, les grandes intercommunalités, les grandes régions, ...

Le processus va s'accélérer, par fatalisme, par facilité et l'automatisme de la mutualisation complète des compétences se traduit seulement par le « sauve-qui-peut » au niveau municipal. On jette par-dessus bord deux siècles d'histoire communale.

Nous devons garder la maîtrise de nos territoires. Le détricotage, maille par maille, du tissu rural, la suppression des communes, c'est la mort de la France périphérique ! Une France qui deviendra, alors, à deux vitesses.

Contrairement à ce qui est annoncé, il n'y aura pas d'économies d'échelle, bien au contraire. Les collectivités territoriales ne sont responsables que de 9,2% de la dette publique et le bloc communal subit l'essentiel des prélèvements obligatoires (22%). L'organisation actuelle des collectivités territoriales, est peut être un « foutoir », mais elles fonctionnent bien, réalisent 63 % des investissements publics en représentant seulement 4,1% de la dette nationale.

Avec la suppression de la taxe professionnelle nous avons déjà perdu une grande partie de notre autonomie financière, et l'on sait bien qu'il n'y a pas d'argent pour tout le monde, on voit bien que la fusion des communes (création de communes nouvelles) est la seule solution anticipée par certaines équipes municipales. Les carottes étatiques font croire qu'ils vont s'en sortir mieux que d'autres. Au final, tout le monde y perdra.

Mais ce n'est pas le seul sujet d'inquiétude pour la gestion future.

L'empilement des normes, toujours plus difficiles à appliquer, toujours plus coûteuses, rendra l'exercice difficile. Ces normes qui s'imposent à nous devraient être des objectifs à atteindre et non des impositions brutales. Tout ceci dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint, en raison de la réduction de la dette et de la dépense publique. Là encore, les communes sauront y participer.

Pour Saint Martial, le début d'année a été marqué par le recensement de la population qui depuis une décennie, a augmenté de plus de 10 %. Ceci n'est pas le fait du hasard, mais plutôt le signe que l'on apprécie son dynamisme et son cadre de vie, peut être aussi ses taux d'imposition.

C'est aussi l'occasion de dresser un bref bilan des réalisations, actions et événements de l'année écoulée.

Plusieurs projets contribuant à l'embellissement de notre cadre de vie, au mieux vivre de nos administrés et à la sauvegarde de notre patrimoine ont abouti en 2015. Il s'agit, en particulier :

- des travaux de rénovation du bourg, sur le principe de la zone de rencontre où chacun peut circuler en sécurité sur une chaussée accessible à tous.



- de la sécurisation de la traverse du hameau du Châtenet en partenariat avec la commune de Saint Germain des Prés et les riverains.

- de l'opération locale de sécurité au carrefour de la route des Farges et de la RN 76 à Tabary en coopération avec le Conseil Départemental.

- de la construction d'une nouvelle station d'épuration phytoplantée pour répondre aux normes.

Outre ces gros travaux bien visibles, quotidiennement nous intervenons sur l'ensemble de nos équipements pour les maintenir dans un bon état de fonctionnement, que ce soit par le biais d'entreprises extérieures ou par le biais des agents des services techniques. Qu'ils soient ici remerciés et félicités pour leur dévouement et la qualité de leur travail. Remerciements et félicitations qui s'adressent également à nos services administratifs. Je connais et j'apprécie leur professionnalisme et leur sens du service.

Mes remerciements vont également à tous les bénévoles qui œuvrent dans les associations et qui participent largement à la qualité de vie dans notre village.

Pour l'année 2016 nous veillerons au bon entretien de la voirie communale et à la mise aux normes « handicapés » des bâtiments communaux. Nous réaliserons aussi une voie piétonne parallèle à la route intercommunautaire du Maine, après l'enlèvement des réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage public, de manière à sécuriser le déplacement des piétons, si on nous en laisse le loisir et les moyens.

Enfin, je voudrais vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle soit pour vous et tous ceux qui vous sont chers, une année de bonheur, santé, prospérité et qu'elle soit une bonne année pour Saint Martial et une année de calme et de sérénité pour la France.

Sincèrement
Michel Dupuy

D'où vient donc la dette ?

Pour justifier toutes ces mesures restrictives qui obèrent lourdement le pouvoir d'achat des français, voire leurs libertés à certains égards, on avance toujours le poids de la dette qui atteint aujourd'hui plus de 2 000 milliards d'euros. Mais comment est-elle née ?

On le sait, les intérêts de la dette coûtent chaque année au budget de l'Etat près de 50 milliards d'euros. C'est le deuxième poste de dépenses après le budget de l'Education nationale. Mais comment en est-on arrivé là ?

La "planche à billets".

Pour nombre d'entre nous qui sommes aujourd'hui à la retraite, nous n'avions jamais entendu parler de la dette, ni des intérêts de la dette, lorsque nous sommes entrés dans la vie active. Nous entendions certes parler d'inflation, souvent à 2 chiffres, de dévaluation, mais jamais de la dette. Quand le budget de l'Etat n'était pas à l'équilibre, et cela arrivait très souvent, la Banque de France émettait de la nouvelle monnaie pour combler les déficits. En quelque sorte, elle faisait fonctionner "la planche à billets".

Cela avait pour conséquence d'entraîner la dépréciation du franc et, de temps en temps, sa dévaluation pour l'installer à sa véritable valeur par rapport aux autres monnaies plus fortes. Jusqu'au jour où, par des mesures énergiques, les pouvoirs publics lui ont redonné de la vigueur, Antoine Pinay était alors ministre des finances, en créant le nouveau franc. C'était le 1er janvier 1960.

La Banque de France perd ses privilèges. En 1962, le général de Gaulle, président de la République, appelle à ses côtés

Georges Pompidou comme premier ministre. L'intéressé était auparavant son directeur de cabinet depuis 1958, après avoir occupé les fonctions de responsable des relations publiques de la banque Rothschild pendant 4 ans.

Près de 15 ans après son départ de chez son employeur, Georges Pompidou, alors président de la République, fait voter la loi bancaire de 1973 avec l'appui de Valéry Giscard d'Estaing, son ministre des finances. Rebaptisé "loi Pompidou, Giscard, Rothschild", en allusion au passé du président de la République, ce texte réforme les statuts de la Banque de France et empêche l'Etat de battre monnaie. L'Etat impécunieux doit désormais s'endetter auprès des banques privées.

Naissance de la dette.

Un véritable "casse du siècle", selon Les Dossiers du Canard Enchaîné, pour une partie de l'extrême gauche et de l'extrême droite qui s'indignent de voir les banques privées encaisser les intérêts de la dette. Et c'est ainsi que depuis 42 ans, elles s'enrichissent sans vergogne sur le dos de l'Etat...et des contribuables, et qu'elles mènent aujourd'hui le monde !

Ce système, le libéralisme, qui permet aux riches d'être encore plus riches et aux pauvres d'être encore plus pauvres, a généralisé ces règles, avec la bénédiction des principaux dirigeants de la planète. En autorisant les banques centrales à prêter de l'argent exclusivement aux banques privées, à des taux d'intérêt ridiculement bas, il leur permet, lorsqu'elles vont au "secours" des Etats en difficulté, de déqaquer de substantiels profits avec l'argent des autres.

La crise des "subprimes".

La crise de 2008 en a été la parfaite illustration. La cupidité avait conduit certains établissements bancaires américains à prendre des risques inconsidérés et leur effondrement a provoqué la crise des subprimes. Pour éviter que la contagion se propage et contamine l'économie mondiale, les banques centrales ont débloqué des fonds pour renflouer les établissements au bord de la faillite. C'est ainsi que la Banque centrale américaine a prêté 1500 milliards de dollars aux banques privées du pays au taux de 0,01%, pour leur permettre de prêter aux entreprises en recherche de liquidités. En France, à la demande des pouvoirs publics français de l'époque, la Banque centrale européenne (BCE) a déqaqué 380 milliards d'euros pour les banques privées françaises au taux de 0,03%. Au lieu de les réinjecter dans l'économie du pays, comme c'est normalement leur vocation quand les entreprises en difficulté en ont besoin, elles ont utilisé cet argent pour assainir leurs trésoreries et satisfaire ainsi leurs actionnaires.

Et pendant ce temps là, les usines fermaient, le chômage ne cessait de croître et les pays économiquement déjà fragilisés "plongeaient" ! Tel fut le cas de la Grèce !

Ce qui s'est passé dans ce pays est révélateur du pouvoir de l'argent. Le sursaut citoyen de sa population refusant le "dictat" des financiers, a été anéanti par leurs exigences, plongeant encore davantage le peuple dans la misère !

Mais quand la recherche du bonheur des peuples deviendra-t-elle la principale préoccupation des dirigeants de ce monde ?

Gérard Bourachot

La Loi NOTRe

« NOTRe », comme Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Une fois de plus, beaucoup de blabla, de grandes phrases dont on cherche le sens... d'abréviations en tous genres pour noyer le poisson... Bref, la loi NOTRe, promulguée en Août dernier, représente le dernier volet de la réforme territoriale mise en place par le gouvernement.

Prenez donc le temps de lire les nombreux articles publiés à son propos et surtout, apprenez à lire entre les lignes ! Quand vous aurez fait le tour de la question (si tant est que cela soit possible...), vous arriverez peut-être aux rapides conclusions exposées ci-dessous :

- Cette loi prévoit de réduire le nombre des décisionnaires dans les grands domaines de notre vie quotidienne. Au motif de simplification, d'économie et d'efficacité (?)

- Les communes regroupées en Communautés de Communes, elles-mêmes regroupées en « Super Communautés de

Communes » fortes de 15 ou 20 000 habitants mutualiseront leurs moyens en faveur du développement économique local.

Regrouper pour mutualiser et être plus fort, c'est un beau projet ! Confier aux régions des pouvoirs de décision auparavant attribués aux communes, cela peut éloigner les nouveaux décideurs des réalités du « terrain » et des soucis quotidiens des administrés que nous sommes. Il est certain que la volonté de simplifier et clarifier le rôle des collectivités locales tout en renforçant les solidarités territoriales et humaines est tout à fait louable. Mais il faudra certainement rester très vigilants pour que les petites communes comme la notre ne soient pas « noyées » au sein de territoires plus vastes qui n'auront peut-être pas toujours les nécessaires préoccupations de proximité et de disponibilité que nos « petites » structures communales actuelles permettent encore !

De plus, les regroupements que la loi implique risquent d'entraîner une fois de

plus des manœuvres purement politiques et des conflits de personnes ou de partis, bien loin des intérêts de tous...

Enfin, on peut craindre que, sous prétexte d'« harmoniser la fiscalité », on ne déshabille Pierre pour habiller Paul en épongeant les dettes des communes les plus en difficultés avec les budgets positifs des communes les mieux gérées...

En conclusion, il est important que, face à des décisions aussi lourdes de conséquences pour chacun des citoyens que nous sommes, nous restions vigilants, attentifs et réactifs si nécessaire, pour que les valeurs que nous défendons : solidarité, justice, proximité... ne soient pas galvaudées par la mise en place de mesures qui, même si elles semblent fortes de progrès, ne se révèlent des « rouleaux compresseurs » des multiples richesses individuelles qui constituent nos petites communes rurales !

*Dominique Plichon
Dominique Jovet*

Réaménagement centre bourg

Les travaux de rénovation du bourg, basés sur le principe de la zone de rencontre où chacun peut circuler en sécurité sur une chaussée accessible à tous sont terminés.

Après les travaux préliminaires achevés, (enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques, d'éclairage public, réfection du réseau d'adduction d'eau potable et vérification du réseau d'assainissement) les travaux ont été réalisés en deux tranches.

1^{ère} tranche

La première tranche de ce réaménagement, (le quartier des ruelles) commencée le 15 décembre 2014, s'est achevée fin avril 2015.



2^e tranche

Après un été passé dans la poussière et les gravats, la deuxième tranche du réaménagement du bourg s'est quant à elle achevée mi-novembre.



J'ai une pensée émue pour Arnaud ICHÉ que j'ai côtoyé lors de la réalisation de l'aménagement du bourg qu'il a étudié et suivi.

Responsable du bureau d'étude AZI basé à Cussac Haute Vienne et Saint-Pardoux-la-Rivière Dordogne, spécialiste de l'ingénierie, Arnaud Iché, passionné de Kayak, est mort à l'âge de 36 ans, le 27 octobre au Mexique. Le corps d'Arnaud Iché a été repêché mardi 3 novembre dans les eaux du Rio Bobos, soit une semaine après sa disparition.

Merci Monsieur Iché pour la belle réalisation que vous nous laissez.



Travaux de voirie 2015

Malgré des moyens en baisse et l'investissement important que représentent les travaux du bourg, la municipalité a tenu à poursuivre son programme d'améliorations de la voirie communale.

Travaux de sécurisation de la traversée du hameau du Chatenet.

Depuis de nombreuses années un phénomène de résurgence lié à une déformation importante du sol avait engendré la formation d'une nappe d'eau en plein centre du Chatenet par temps de pluie, même minime. Les habitants du hameau l'avaient surnommée « Le lac » ! Appellation exagérée certes, mais l'aspect impressionnant du phénomène de par sa taille et la quantité d'eau avaient même suggéré à certains d'y installer un élevage de canards !!...

A propos de canards, c'est également le risque accidentogène qui inquiétait les habitants. Ceux-ci s'étaient même manifestés plusieurs fois auprès des mairies de Saint Martial et de Saint Germain des Prés pour demander une intervention ; d'autant plus que le Chatenet, par sa configuration, et la visibilité limitée, est un lieu de circulation dangereux. Il faut ici rappeler que la vitesse y est limitée à 30 km/heure... Bref. L'avantage des canards est qu'ils incitent fortement les automobilistes à ralentir ! (Enfin, les gens normaux...)

En collaboration avec les deux communes, une convention a été adoptée avec St Germain des Prés dont dépend la moitié Ouest du hameau, pour une prise en charge des travaux à parts égales. Après une étude réalisée par l'Agence Technique Départementale, l'approche financière se montait à 12590 € HT. Une consultation auprès des entreprises locales a été faite et trois d'entre elles ont répondu. C'est l'entreprise Freysinnet qui a été retenue pour un montant HT de 12 409,85 €.

A ce jour, les travaux de terrassement sont achevés à la grande satisfaction des riverains qui ont été peu impactés par la durée et les contraintes du projet. Il reste toutefois à mettre en place les panneaux de circulation qui imposeront un sens prioritaire à la sortie de la « place » où une chicane a été matérialisée.

Cependant, si les travaux réalisés au Chatenet ont réellement

amélioré la situation spécifique dans le centre du hameau, tant par la disparition du « lac » que par l'impact positif sur la sécurité de croisement, il reste encore des solutions à trouver pour limiter de manière efficace la vitesse des véhicules qui traversent le hameau, pour certains au mépris de tout ce qui s'y déplace à pieds ou à pattes... Et pourquoi pas la mise en place de chicanes supplémentaires à l'entrée et à la sortie, ou d'une signalisation lumineuse déclenchée par un cinémomètre, voire un sens interdit, sauf aux riverains ? Ce serait peut-être un peu excessif ? Mais la sécurité des piétons reste une priorité d'autant plus que l'étroitesse de la chaussée empêche la création d'un trottoir, et que la population du hameau s'est considérablement

rajeunie cette année, avec l'arrivée de nouveaux habitants et la naissance de Mélina DUBREUIL sans compter sur les nombreux enfants des résidents estivaux.



Travaux de sécurisation du carrefour RD 67 et de la voie communale 9.

Afin d'améliorer la sécurité de la circulation au carrefour entre la D67 et la VC 9 au niveau de Tabary, le Conseil Départemental ainsi que la commune de Saint Martial ont réalisé des travaux d'aménagement de la voirie. Le Conseil Départemental a pris en charge la maîtrise d'oeuvre, le montant des travaux est de 11 500 € dont 2/3 à la charge du Département et 1/3 à la charge de la commune.

Projets à venir :

- Aménagement de la VC n° 3 entre la route départementale 67 et le lieu-dit « Sarconnat »

Une convention de travaux a été signée entre les communes d'Excideuil et de Saint Martial d'Albarède pour une réalisation de travaux prévue au printemps 2016. La chaussée, entre le pont et Sarconnat, donnera lieu à un reprofilage et une remise en état de chaussée; des bordures vont être posées dans les virages afin de consolider la chaussée. Les montants prévisionnels établis par l'étude de l'ATD s'élèvent à 10 115 € HT pour le secteur de St Martial et à 15 205 € HT pour le secteur mitoyen St Martial/Excideuil.





- Rue du Maine

La municipalité de Saint Martial d'Albarède souhaite vivement rétablir la sécurité, tant pour les piétons que pour les automobilistes sur cette voirie.

Cette voie communautaire a fait l'objet au cours des mois écoulés de travaux afin de stabiliser la chaussée à l'aide de bor-

dures dans un virage dangereux où de profondes ornières se formaient (coté Excideuil).

Suite à la demande de la municipalité auprès du SDE 24 des travaux d'enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage public devraient être réalisés courant 2016. Cet investissement important reste pour parti à la charge de la commune (éclairage public et téléphone).

Par ailleurs, une étude de faisabilité a été confiée au bureau d'étude AZi afin d'envisager la création d'une allée piétonne parallèle à la voie communautaire côté droit en direction de la croix de Pouzy et sur la RD 705 entre le carrefour et le centre commercial.

D'autre part, une autre étude est en cours sous la responsabilité du SIAEP d'Excideuil (Syndicat d'eau) pour la réfection des réseaux d'eau potable. Une faisabilité pour un projet de réfection des canalisations des eaux pluviales a été demandé également à l'entreprise Darlavoix (entreprise chargée de l'enfouissement des réseaux).

Quant à la circulation des véhicules, après travaux, une réflexion est en cours et un projet de mise en place de circulation à sens prioritaire est à l'étude. Toutefois, les travaux de voirie nécessaires pour sécuriser la descente ne sont pas sous la seule responsabilité de notre commune puisque cette section de route est une voie communautaire...

- Réouverture du chemin du Javelot

Le joli chemin, limitrophe avec Excideuil, situé entre le Fauraud et le Javelot pourrait être réhabilité sur la partie non praticable. Son utilité est indéniable pour les piétons et randonneurs, son côté bucolique mérite bien les travaux nécessaires à sa réouverture. Un bornage va être réalisé prochainement en collaboration avec la commune d'Excideuil afin d'en définir les limites.



Autres projets de voirie:

- Réparation de la VC n°1 entre Las Gertas et Aiguemortes : réfection du revêtement de la bande de roulement.
- Remise en état d'une partie de la chaussée de la VC n° 10 en direction du Grand Vigneau.
- Réfection de la chaussée de la VC n°23 au javelot.

La réhabilitation de la station d'épuration a été réalisée sur le 1^{er} trimestre 2015, la mise en service des ouvrages a été effectuée le 19 mars 2015.



La nouvelle station est d'une capacité de 185 équivalents habitant pour un débit de 28m³/jour. La municipalité a opté pour un système de filtres plantés de roseaux, méthode de filtrage des eaux usées domestiques maintenant éprouvée depuis de nombreuses années et sur un grand nombre de stations d'épuration. Les travaux ont consisté à :

- Une réhabilitation du poste de relevage principal par le changement des pompes, la pose d'un débit mètre, la modernisation des commandes électriques équipées d'un système d'alerte automatique.
- La construction d'un dégrilleur mécanique chargé de capter les grosses impuretés, celui-ci est positionné en amont de la station, il est alimenté par les pompes de relevage principales. A partir de cet élément les eaux usées s'écoulent sur la station par gravité.



- La mise en place d'une première bache chargée d'alimenter le premier niveau de filtres plantés de roseaux. Celle-ci est composée d'un réservoir de 2m³ équipé d'un clapet et d'une détection de niveau mécanique, chaque fois que la bache est remplie les eaux sont déversées automatiquement vers le filtre en action.
- Un premier étage de 3 filtres plantés de roseaux d'une surface totale de 225 m². Les trois filtres fonctionnent à tour de rôle, un changement de filtre s'effectue chaque semaine. Ce premier étage de filtration a pour objectif de capter les grosses impuretés contenues dans les



eaux usées. Les boues ainsi retenues sont dégradées par des bactéries ; les roseaux ont pour mission d'aérer le lit de sables et de boues par leur mouvement sous l'effet du vent, cette aération favorise un bon développement bactériologique. Les eaux usées filtrées sur ce premier étage sont captées par une nappe souterraine étanche et sont dirigées vers la deuxième bache.



- Les filtres du 1^{er} étage sont équipés également de cheminées d'aération toujours dans l'optique d'une optimisation de la faune bactériologique par un apport d'oxygène en souterrain.
- Les eaux préfiltrées sur le premier étage sont recueillies par une deuxième bache de 2,2m³, elle alimente le deuxième étage de filtre sur le même principe que la première bache.
- Le deuxième étage composé de 2 filtres à sable plantés de roseaux d'une surface totale de 150m². Ceux-ci fonctionnent aussi à tour de rôle, ils sont équipés de tuyaux diffuseurs des eaux en surface ainsi que de cheminées d'aération. Cet étage a en charge la dernière étape de filtration des eaux avant infil-

tration dans le sol, le sable est d'une granulométrie inférieure au premier étage.

Chaque étage de filtration est équipé de puits afin de prélever les eaux pour des analyses. Un système de comptage mécanique ou physique du volume des eaux usées a été installé à chaque étage dès le poste de relevage principal.



Entretien de la station :

Ce système d'épuration est, d'un ordre général, moins coûteux en fonctionnement que l'installation précédente et surtout beaucoup plus efficace au niveau respect environnemental. Il n'est par exemple plus nécessaire de procéder à l'enlèvement des boues chaque année.

Financement de l'ouvrage :

- Coût travaux 158 477,91 € ttc main d'œuvre comprise.
- Subvention Agence de l'Eau : 78 900 €.
- Subvention Conseil Départemental : 23 771 €.
- Autofinancement et emprunt : 55 806,91 €.

La réalisation de la station d'épuration a été assurée par la société ERCTP de Bou-lazac, la maîtrise d'œuvre par le bureau d'étude CHAMADE.

L'INFORM

assainissement

Le feuille d'information sur l'assainissement collectif

2014

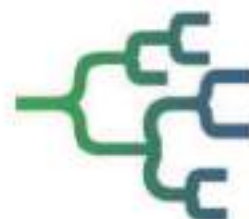
SAINT-MARTIAL-D'ALBAREDE

Exercice budgétaire 2014
sur le D.V. et le statut du service public

ORGANISATION	Le service d'assainissement est organisé par la commune. La population desservie est de 203 habitants.
Communale	
EXPLOITATION	La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
En régie	
COLLECTE DES EAUX USÉES	Le réseau collecte les eaux usées provenant de 110 habitations ou immeubles et 1 industriel ou autres. Le réseau est composé de 3 km de collecteurs
Un réseau de 3 km	
EPURATION	Les eaux usées sont traitées par la Station du bourg de SAINT-MARTIAL-D'ALBAREDE (située à Saint-Martial-d'Albarède) capable de traiter la pollution de 360 habitants. Le rejet de l'eau traitée se fait dans la rivière la Loue
1 station	
QUALITÉ DU SERVICE	
PRIX	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement 81,60€) et un prix au m ³ consommé (1,02 €). Au total, un abonné consommant : - 120 m ³ , paye 247,81 € (sur la base du tarif du 1 ^{er} janvier 2014, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,07 € TTC/m ³ , Pas d'augmentation des tarifs par rapport à 2013 mais augmentation redevance, modernisation réseaux collecte (Agence de l'Eau) de 0,23 à 0,235 €/m ³ - 60 m ³ , payera 167,88 € (sur la base du tarif du 1 ^{er} Janvier 2014, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,80 € TTC/m ³ , Pas d'augmentation des tarifs par rapport à 2013 mais augmentation redevance, modernisation réseaux collecte (Agence de l'Eau) de 0,23 à 0,235 €/m ³
247,81 € pour 120 m³ 167,88 € pour 60 m³.	



Le service est organisé par la commune



Répartition des montants collectés

Un petit rappel aux usagers de l'assainissement collectif

Il est formellement interdit de jeter des lingettes, périodiques et tout autres objets non dégradables dans les toilettes. En effet, les filtres de la station d'épuration sont régulièrement bouchés par ceux-ci.

SERVICE DE VIDANGES GROUPEES

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a mis en place un service de vidanges groupées pour faire bénéficier de tarifs réduits à ses usagers.

Les demandes de vidange des installations d'assainissement telles que les fosses septiques, fosses toutes eaux, bacs dégraisseurs (...) sont enregistrées et transmises à l'entreprise SANITRA FOURRIER.

L'entreprise regroupe les demandes et recontacte les particuliers pour leur fixer un rendez-vous.

Attention : les interventions dites d'urgence ne rentrent pas dans ce cadre de vidanges groupées.

Pour toutes demandes ou renseignements, s'adresser au SPANC :

1, av André Audy

24160 EXCIDEUIL

☎ : 05.53.62.82.00

☎ : 05.53.62.81.99

✉ : spanc@cccrp.fr

du lundi au jeudi de 9h00 à 13h00 et 14h00 à 17h00

le vendredi de 9h00 à 13h00 et 14h00 à 16h00

En cas d'absence, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur avec vos coordonnées !!!



Causses et Rivières en Périgord
Communauté de Communes

LA PROPRETE DES ESPACES PUBLICS

Oui, il n'y a pas que les mauvaises herbes !

Chacun sait, ou devrait savoir, qu'il est interdit d'abandonner des mégots, des papiers, des canettes, des déjections... dans les lieux publics ou dans la nature.

Le décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 a pour objet l'amélioration de la répression à l'encontre des personnes portant atteinte à la propreté des espaces publics. L'amende encourue passe de 150€ à 450€.

Le non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures, notamment des heures et des jours de collecte ou de tri sélectif, reste puni d'une amende de 150€.

Il en va également de la civilité de chacun d'entretenir les abords de sa propriété ainsi que de procéder à l'élagage des arbres ou haies bordant la voie publique. A défaut, la commune prendra les mesures nécessaires à l'application de la loi.

CALENDRIER 2016 DE LA COLLECTE DES DECHETS DE LA COMMUNE ST MARTIAL D'ALBAREDE

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 V	63	1 L	6	1 M		1 V	7	1 D		1 M	
2 S		2 M		2 M		2 S		2 L	18	2 J	
3 D		3 M		3 J		3 D		3 M		3 V	
4 L	1	4 J		4 V		4 L	14	4 M		4 S	
5 M		5 V		5 S		5 M		5 J		5 D	
6 M		6 S		6 D		6 M		6 V		6 L	28
7 J		7 D		7 L		7 J	10	7 S		7 M	
8 V		8 L		8 M		8 V		8 D		8 M	
9 S		9 M		9 M		9 S		9 L	19	9 J	
10 D		10 M		10 J		10 D		10 M		10 V	
11 L	2	11 J		11 V		11 L		11 M	15	11 S	
12 M		12 V		12 S		12 M		12 J		12 D	
13 M		13 S		13 D		13 M		13 V		13 L	24
14 J		14 D		14 L		14 J	11	14 S		14 M	
15 V		15 L		15 M		15 V		15 D		15 M	
16 S		16 M		16 M		16 S		16 L	20	16 J	
17 D		17 M		17 J		17 D		17 M		17 V	
18 L	3	18 J		18 V		18 L		18 M	11	18 S	
19 M		19 V		19 S		19 M		19 J		19 D	
20 M		20 S		20 D		20 M		20 V		20 L	28
21 J		21 D		21 L		21 J	12	21 S		21 M	
22 V		22 L		22 M		22 V		22 D		22 M	
23 S		23 M		23 M		23 S		23 L	21	23 J	
24 D		24 M		24 J		24 D		24 M		24 V	
25 L	4	25 J		25 V		25 L		25 M	17	25 S	
26 M		26 V		26 S		26 M		26 J		26 D	
27 M		27 S		27 D		27 M		27 V		27 L	28
28 J		28 D		28 L		28 J	13	28 S		28 M	
29 V		29 L		29 M		29 V		29 D		29 M	
30 S				30 M		30 S		30 L	22	30 J	
31 D				31 J				31 M			

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 V	28	1 L	25	1 J		1 S		1 M		1 J	
2 S		2 M		2 V		2 D		2 M		2 V	
3 D		3 M		3 S		3 L	40	3 J		3 S	
4 L	27	4 J		4 D		4 M		4 V		4 D	
5 M		5 V		5 L	38	5 M		5 S		5 L	49
6 M		6 S		6 M		6 J		6 D		6 M	
7 J		7 D		7 M		7 V		7 L	45	7 M	
8 V		8 L		8 J		8 S		8 M		8 J	
9 S		9 M		9 V		9 D		9 M		9 V	
10 D		10 M		10 S		10 L	41	10 J		10 D	
11 L	29	11 J		11 D		11 M		11 V		11 D	
12 M		12 V		12 L	37	12 M		12 S		12 L	50
13 M		13 S		13 M		13 J		13 D		13 M	
14 J		14 D		14 M		14 V		14 L	48	14 M	
15 V		15 L		15 J	39	15 S		15 M		15 V	
16 S		16 M		16 V		16 D		16 M		16 D	
17 D		17 M		17 S		17 L	42	17 J		17 S	
18 L	25	18 J		18 D		18 M		18 V		18 D	
19 M		19 V		19 L	38	19 M		19 S		19 L	51
20 M		20 S		20 M		20 J		20 D		20 M	
21 J		21 D		21 M		21 V		21 L	47	21 M	
22 V		22 L		22 J	34	22 S		22 M		22 J	
23 S		23 M		23 V		23 D		23 M		23 V	
24 D		24 M		24 S		24 L	43	24 J		24 S	
25 L	30	25 J		25 D		25 M		25 V		25 D	
26 M		26 V		26 L	39	26 M		26 S		26 L	52
27 M		27 S		27 M		27 J		27 D		27 M	
28 J		28 D		28 M		28 V		28 L	49	28 M	
29 V		29 L		29 J	35	29 S		29 M		29 J	
30 S		30 M		30 V		30 D		30 M		30 V	
31 D		31 M				31 L	44			31 D	

Démographie

2 NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux heureux parents des nouveaux nés :

- Lenny Jean MARCHIVE, né le 27 JUIN à Périgueux, fils de M. et Mme MARCHIVE Didier et Aline, domiciliés « Les Farges ».
- Alexandre Jules ORTEL, né le 26 JUILLET à Limoges, fils de M. et Mme ORTEL Jean-François, domiciliés « Le Combillou ».

2 MARIAGES

Tous nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux mariés :

- Le 18 JUILLET, Cédric FORT et Séverine BORDERIE, domiciliés « Le Bourg ».
- Le 1^{er} AOUT, Julien REBEYROL et Marlène DUPUY, domiciliés « Le Grand Vignaud ».

7 DECES

Toutes nos sincères condoléances aux familles attristées :

- Le 03 Janvier, Georges DUBREUIL, âgé de 93 ans, domicilié « Liaurou ».
- Le 11 Février, Jean REYDY, âgé de 76 ans, domicilié « La Rebière ».
- Le 1^{er} Mai, Raoul MOUTON, âgé de 84 ans, domicilié « Le Bourg ».
- Le 05 Juillet, Marc GAULIN, âgé de 90 ans, domicilié « Le Bourg ».
- Le 10 Août, Michel CYPHERE, âgé de 62 ans, domicilié « Le Prunier ».
- Le 23 Septembre, Armande VACHER veuve LABARRE, âgée de 90 ans, domiciliée « Le Bourg ».
- Le 1^{er} Octobre, Paul LACHAUD, âgé de 94 ans, domicilié « Le Grand Vignaud ».



M. et Mme Cédric et Séverine FORT



M. et Mme Julien et Marlène DUPUY

LES NOUVEAUX MARTIALBARIENS

Bienvenue aux nouveaux arrivants :

- Au Bourg : - M. Lounes BENYAHYA et Mlle Mélanie ANDREON.
- Mme Aurore DUMONTEIL et ses filles.
- Les Farges : - M. et Mme Robert et Diane HERRIOT.
- Mlle Camille DUHAMEL.
- La Gondie : - Mlle Isabelle DEVAUD.
- Le Grand Vignaud : - M. Jérôme REINHART et Mme Nathalie RENARD et leurs enfants.
- La Rebière : - M. Claude BOUIC et Mme Christine VIREFLEAU.
- Viellevignes : - M. et Mme Hervé et Sandra EYMERY et leurs enfants.
- La Croix de Pouzy : - M. Bernard MOREL.
- M. et Mme MARCHIVE.
- Le Javelot : - Mme Valérie SEMENY et sa fille Léa.
- Mlle Aurélie REY.
- Les Débats : - Mme Janes KIMMINGS.
- Le Bost Noir : - M. Damien TEILLET et Mlle Manon MERY
- Les Perrières : - Mme Nadine DUVERNEUIL.

Mémoire Paul LACHAUD nous a quitté le 1^{er} Octobre 2015 !

Au cimetière de Saint Martial d'Albarède, un dernier hommage a été rendu à **Paul LACHAUD** décédé le 1^{er} octobre 2015 à l'âge de 94 ans.



Paul LACHAUD, fils d'Edward LACHAUD Gendarme et d'Amélie GENESTE sans pro-

fession, était né le 17 juillet 1921 à Lesneven dans le Finistère. Il était l'aîné d'une fratrie de 4 enfants.

Paul LACHAUD était un homme de conviction très engagé, réfractaire au STO en 1943, il s'engagea dans la résistance et intégra le 2^{ème} Bataillon Nord Dordogne du 1^{er} régiment FTPF en 1944. Il participa à de nombreux combats et à la libération d'Excideuil, Périgueux et des Charentes. Il épousa le 18 novembre 1954 à Périgueux une alsacienne de Strasbourg réfugiée à Clairvivre, Madeleine Bertha Mélanie EBERHARD.

Inspecteur des contributions directes puis contrôleur divisionnaire des impôts il fit toute sa carrière à Excideuil et Périgueux jusqu'à sa retraite en 1978.

En 1971, il fit l'acquisition d'un terrain au « Grand Vignaud » sur la commune de Saint Martial où il fit construire une maison dans laquelle il résida à partir de 1976.

Paul a été un homme d'une grande valeur, très engagé dans la vie de sa commune et au service de ses concitoyens. Homme

droit et rigoureux dans sa vie professionnelle et sociale, il a donné plus de 30 années de sa vie pour servir sa commune, 5 mandats d'élu de mars 1977 à mars 2008 dont 3 de premier adjoint.

Le 02 juillet 2000, il fut décoré de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, Échelon « Argent », après 20 ans de service auprès de la commune en tant qu'élu.

Paul avait des passions dont le travail du bois, la menuiserie. Il aimait réparer, bricoler et créer.

A vous, sa famille, soyez remerciés d'avoir été à ses côtés ses dernières années afin de lui rendre une fin de vie plus douce et sereine bien méritée. A sa nièce Marianne, qui l'a accompagné et assisté durant toute ces années difficiles, lui permettant ainsi d'exhausser son vœu le plus cher rester à son domicile.

Que sa mémoire soit honorée dans ce bulletin.

Journée du 28 juin



Le cimetière

Reprise des concessions à échéance ou perpétuelles en état d'abandon.

Une nouvelle extension du cimetière n'étant plus envisageable et étant dans l'obligation légale de conserver disponibles un certain nombre d'emplacements en cas d'épidémie, catastrophe naturelle ou accidentelle, notre cimetière sera bientôt complet.

C'est par le biais des reprises de concessions perpétuelles et à durée limitée que l'on disposera encore de la place nécessaire pour inhumer bientôt à Saint Martial d'Albarède, comme dans de nombreuses communes françaises. De plus les Albariens le savent bien, l'aspect du cimetière, en particulier dans certains secteurs anciens, n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait légitimement le souhaiter.

L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ces problèmes. Pour cela, il faut savoir que l'amélioration de l'aspect d'un cimetière est assez complexe, et ne pourra se régler qu'au prix d'un protocole étalé sur plusieurs années.

Pour comprendre la procédure à mettre en place, il faut apprécier une des particularités de ce site, qui est une étroite imbrication entre le terrain communal et le terrain concédé (c'est-à-dire sur lequel un droit de jouissance privé a été accordé pour une certaine durée). En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants-droit. Cela devient toutefois difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit connu.

A partir de là, face au défi du temps et de ses outrages, les ouvrages se dégradent lentement mais sûrement. Pour autant, les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés en termes d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune. Voilà le problème auquel nous sommes confrontés dans

l'ancien cimetière communal : des concessions visiblement abandonnées, souvent perpétuelles, pour lesquelles nous n'avons plus de contact avec les familles. La solution consiste pour la commune à mettre en œuvre la procédure de reprise légalement prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, procédure longue complexe et délicate.

SYNTHESE DE LA PROCEDURE DE REPRISE

1. La reprise des concessions arrivées à leur terme

L'article L. 2223-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les concessions funéraires temporaires, trentenaires ou cinquantenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement. A défaut de paiement de cette redevance, la commune peut reprendre, sans autre forme, la dite concession. Toutefois, cette reprise n'est possible qu'après l'expiration d'un délai de deux ans suivant le terme de la concession. Il paraît toutefois souhaitable que la commune demande à la famille, lorsqu'elle est connue, si elle veut ou non, renouveler la concession. Mais ce préalable à la reprise n'est aucunement obligatoire, aucun texte n'obligeant le maire à effectuer cette démarche.

Lorsque la commune a repris une concession, elle ne peut remettre le terrain en état que si cinq années se sont écoulées depuis la dernière inhumation. Cela résulte de l'article R. 2223-5 du CGCT qui prévoit l'ouverture des fosses de cinq ans en cinq ans. C'est seulement une fois que les restes mortels auront été exhumés que la concession pourra être attribuée à un autre concessionnaire.

2. La reprise des concessions abandonnées

Les communes peuvent, sur le fondement de l'article L. 2223-14 du CGCT, accorder des concessions perpétuelles. Lorsque c'est le cas, leurs titulaires et leur famille bénéficient du droit à la jouissance permanente du terrain concédé. Il s'avère cependant que bien souvent, après une

Le cimetière

ou deux générations, les concessions sont laissées à l'état d'abandon. C'est pourquoi le législateur a mis en place une procédure permettant aux communes de reprendre ces concessions, procédure minutieusement règlementée et régie par les articles L. 2223-17 et suivants et R. 2223-12 à R. 2223-21 du CGCT. Cette procédure peut également être employée pour la reprise des concessions centenaires, accordées avant 1959, cinquantenaires voire trentenaires ayant fait l'objet de renouvellement.

2.1. Les conditions de la reprise

Plusieurs conditions doivent être réunies pour que la commune puisse entamer la procédure de reprise (article R. 2223-12) :

- La concession doit avoir plus de trente ans ;
- Aucune inhumation ne doit y avoir été effectuée depuis au moins dix ans ;
- S'il s'agit d'une concession centenaire ou perpétuelle, son entretien ne doit pas incomber à la commune ou à un établissement public en vertu d'une donation ou d'une disposition testamentaire régulièrement acceptée ;
- La concession ne doit plus être entretenue.

En ce qui concerne les concessions funéraires privatives dont l'acte de concession aurait disparu, le terme éventuel de la concession étant inconnu, elles ne peuvent faire l'objet que d'une procédure de reprise de concession en état d'abandon, si du moins les conditions sont remplies.

2.2. Déroulement de la procédure

2.2.1 Convocation à une visite sur les lieux

Le maire adresse aux descendants ou successeurs du concessionnaire initial ou aux personnes chargées de l'entretien de la concession, s'ils sont connus, une lettre recommandée avec avis de réception, les avisant du jour et de l'heure de la constatation de l'état d'abandon et les invitant à y assister ou à s'y faire représenter. Cette lettre leur est adressée un mois avant la date prévue pour le constat. S'ils sont inconnus, l'avis des date et heure de la constatation est affiché à la mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

2.2.2 Constatation de l'état d'abandon par procès-verbal

L'état d'abandon est constaté dans un procès-verbal dressé par le maire ou son représentant et signé par les personnes présentes sur les lieux, à savoir :

- le maire ou son représentant ;
- les personnes qui ont assisté à la visite sur les lieux, à savoir le commissaire de police ou, à défaut, le garde champêtre, ainsi que les descendants ou successeurs ou la personne chargée de l'entretien.

En cas de refus des descendants, successeurs, ou personnes chargées de l'entretien de la tombe, de signer le procès-verbal, mention spéciale doit en être faite.

Le procès-verbal doit contenir les mentions suivantes :

- l'emplacement exact de la concession ;
- la description précise de l'état dans lequel elle se trouve. Toutefois, une mention très détaillée n'est pas nécessaire ;
- dans la mesure du possible, la date d'établissement de l'acte de concession ;

- le nom des personnes présentes doit figurer sur l'acte ;
- le nom des ayants droit et des défunts inhumés dans la concession.

Une copie de l'acte de concession est jointe au procès-verbal ou, à défaut, un acte de notoriété du maire attestant que la concession a été accordée depuis plus de trente ans.

2.2.3 Publicité

Le procès-verbal constatant l'état d'abandon doit être notifié, dans les huit jours à compter de sa rédaction, par lettre recommandée avec avis de réception, aux représentants de la famille s'ils sont connus, ainsi qu'aux éventuelles personnes chargées de l'entretien de la concession, avec mise en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien. Dans ce même délai, des extraits du procès-verbal doivent être affichés à la porte de la mairie et du cimetière, pendant un mois. Ces affiches doivent être renouvelées deux fois à quinze jours d'intervalle. Un certificat signé par le maire et annexé au procès-verbal, constate que ces affichages ont bien eu lieu (article R. 2223-16 du CGCT).

La liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté doit être déposée au bureau du conservateur du cimetière s'il existe, ainsi qu'à la préfecture et à la sous-préfecture. Une inscription à l'entrée du cimetière indique que cette liste est mise à la disposition du public (article R. 2223-17 du CGCT). Afin de donner encore plus de poids à la publicité ainsi réalisée, il peut être recommandé de placer sur les concessions concernées par la procédure de reprise une affichette portant la mention « concession abandonnée ».

2.2.4 Rédaction d'un nouveau procès-verbal après un délai de trois ans

Trois ans après l'affichage du procès-verbal constatant l'état d'abandon de la concession, un nouveau procès-verbal est établi, dans les mêmes formes et conditions que le précédent, afin de constater si la concession est toujours en état d'abandon ou si une modification est intervenue.

Si un acte d'entretien est intervenu, la procédure de reprise est interrompue, à condition :

- que l'acte d'entretien ait été accompli par les descendants ou successeurs des concessionnaires ou par les personnes chargées de l'entretien de la concession
- qu'il ait pour résultat de rétablir la concession en bon état d'entretien. S'il s'agit d'un acte d'entretien minime qui ne remet pas en état la concession, le délai n'est pas interrompu et la reprise pourra être prononcée au terme des trois ans.

Dans le cas contraire, le procès-verbal est notifié, par lettre recommandée avec avis de réception aux descendants ou successeurs du concessionnaire ou aux personnes chargées de l'entretien de la concession, en leur laissant un mois de délai supplémentaire pour prendre les mesures indiquées (article R. 2223-18 du CGCT). Si ces derniers ne sont pas connus, le procès-verbal est affiché dans les mêmes conditions que le précédent. Le délai de trois ans commence à courir du jour de l'expiration de la période d'affichage du procès-verbal.

2.3. La reprise de la concession et ses conséquences

A l'expiration du délai d'un mois, le maire peut, en vertu de l'article L. 2223-17 du CGCT, saisir le conseil municipal de la question de savoir s'il convient ou non d'effectuer la reprise de la concession. Si la décision du conseil municipal est favorable, le maire peut alors prononcer la reprise de la concession par arrêté municipal. Il est intéressant de noter que l'engagement de la procédure ne lie pas le maire, qui peut à tout moment décider de l'interrompre. Ainsi, même si l'état d'abandon d'une concession a été dûment constaté, la saisine du conseil municipal, de même que la prise de l'arrêté, relèvent du pouvoir discrétionnaire du maire qui est seul juge de l'opportunité du prononcé de la reprise.

Lorsqu'un arrêté de reprise est pris, il est publié, sans avoir à être notifié aux éventuels descendants ou successeurs du concessionnaire. Trente jours après cette publicité, le maire peut faire enlever les monuments et emblèmes funéraires et procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées. Là encore, c'est le maire qui décide librement d'y procéder. Les restes des personnes inhumées dans les concessions reprises sont placés dans un cercueil de dimensions appropriées et réinhumés dans un ossuaire spécial affecté à perpétuité à cet usage dans le cimetière. En outre, l'article L. 2223-4 du CGCT donne au maire la possibilité de recourir à la crémation des restes exhumés. Les cendres sont alors placées dans l'ossuaire ou le columbarium ou répandues dans le jardin du souvenir du cimetière. Les noms des personnes concernées sont consignés dans un registre tenu à la disposition du public. Outre cette obligation, le maire a la possibilité de faire graver leurs noms sur une plaque en matériau durable, dans le jardin du souvenir, ou au-dessus de l'ossuaire. Ce n'est qu'après l'achèvement de ces formalités que les terrains repris pourront être affectés à de nouvelles concessions (article R. 2223-21 du CGCT). La famille propriétaire des monuments et emblèmes funéraires sis sur une concession funéraire privée régulièrement reprise a la possibilité de les faire enlever, notamment pour les revendre. Toutefois, la vente à un tiers sur place ne pourrait se faire qu'avec l'accord exprès de la commune concernée qui est seule habilitée à délivrer les concessions.

La circulaire du ministre de l'intérieur n° 93-28 du 28 janvier 1993 précise le régime de la vente par la commune des monuments et emblèmes funéraires installés sur une sépulture régulièrement reprise. (Articles L2223 4, L 2223-17 et 18 ; R 2223-4 et R 2223-12 à 23).

AVIS DE LA MUNICIPALITE

En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par procès-verbal, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés. Au terme d'une durée comprise entre 3 et 4 ans, la commune pourra reprendre les terrains. En début de procédure, puis durant tout son déroulement, les listes d'emplacements concernés seront consultables en Mairie et au cimetière, de manière à ce que tout *ayant-droit éventuel* puisse être informé.

Les sépultures concernées seront également piquetées avec un petit panneau destiné à informer les familles et à leur permettre de se manifester. Ainsi durant toute la durée de la procédure, chaque famille pourra intervenir pour remettre le monument en bon état. Les travaux à effectuer pourront être un nettoyage approfondi ou une réelle réparation de nature à redonner durablement un aspect soigné à la sépulture. Un simple fleurissement à la Toussaint sur un monument en état délabré ne saurait être considéré comme un acte d'entretien suffisant. L'équipe municipale est donc bien consciente qu'une action dans le cimetière est indispensable mais par la même, cette action doit être faite avec tact tout en respectant scrupuleusement la législation en vigueur et se dérouler dans la plus grande transparence et la plus grande neutralité. Nous aurons bien sûr l'occasion durant ces quatre ou cinq prochaines années de vous tenir informés de l'avancement de l'opération.

A ce jour nous n'en sommes qu'à l'étape préparatoire :

- l'élaboration du plan du cimetière est réalisée
- l'identification des propriétaires de toutes les concessions avec la date d'achat et la surface est en partie réalisée,
- il nous reste à localiser ces concessions dans le cimetière...
- à identifier chaque personne inhumée dans ces concessions avec leur date de naissance et leur date de décès et inhumation
- à identifier si possible les ayants droit vivants.

Pour compléter notre recueil d'informations préalable à la mise en exécution de la procédure de reprise. Nous espérons la participation de toutes les familles ayant des ascendants, parents, amis ou connaissances inhumées dans notre cimetière. N'hésitez pas à nous contacter ou vous présenter à la Mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat soit le :

Lundi, mardi, et jeudi : 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi : 8h 12h et 13h30 à 16h30.

Vendredi de 8h30 à 12 h.

Tél : 05 53 62 48 11

Mail : mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr

Nous avons besoin pour chaque tombe de :

- l'identité du propriétaire de la concession (et si possible la date de l'achat de la concession)
- l'identification des personnes qui y sont inhumées et leur année de décès, (si possible date de naissance et date de décès)
- l'identification et adresse du ou des descendants ou ayants droit vivants du propriétaire

Nous comptons aussi sur vous pour diffuser notre requête aux familles ayant déménagées et dont vous avez les coordonnées.

Par avance MERCI

Le cimetière

Nous constatons que de nombreuses tombes ne comportent aucune indication susceptible de nous aider dans ces tâches :
d'OU l'APPEL à la POPULATION

Plan de notre cimetière comportant la numérotation des emplacements (tombe) pour faciliter le dialogue lors de contact avec la Mairie.



..... Création d'un columbarium

Un projet déjà ancien qui voit enfin sa réalisation.



Informations municipales

LA MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, Mardi et Jeudi 13h30 à 16h30
Mercredi 8h à 12h et 13h30 à 16h30
Vendredi 8h à 12h

Téléphone : 05.53.62.48.11
09.64.48.90.33

Fax : 05.53.62.17.45

Adresse email : mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.saintmartialalbarede.com>

Marie-Rose DUPUY, Rédacteur, se tient à votre disposition pour vous aider ou vous conseiller dans vos démarches administratives.

N'hésitez pas à la contacter !



EN CAS D'URGENCE :

Michel DUPUY Maire Tél. : 05.53.62.42.05

Francis CIPIERRE 1^{er} Adjoint Tél. : 05.53.62.95.44

Michel LEYMARIE 2^{ème} Adjoint Tél. : 05.53.62.56.23

Françoise VOUTERS 3^{ème} Adjoint Tél. : 05.53.62.48.59

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Madame Virginie Pichardie, gérante de l'agence Postale Communale de Saint Martial d'Albarède, est à votre disposition.

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 13 h 30 à 16 h 30

Tél. : 05 53 62 41 85



- Timbres de collections, de naissances, de mariage (sur commande)
- Colissimo France et Etranger
- Recharges de téléphones portables SFR, ORANGE et BOUYGUES
- Chèques cadeaux.

Pendant la fermeture de l'agence, la boîte aux lettres est relevée du Lundi au Samedi avant 9h00.

En relation directe avec le bureau central d'Excideuil, Virginie peut vous prendre un rendez-vous rapide avec un conseiller financier ou un spécialiste en patrimoine.

Un espace de parking handicapé est aménagé tout proche de l'agence pour en faciliter l'accès.

N'hésitez pas à venir lui rendre visite !

LA POSTE



Vous y retrouvez une grande partie des opérations financières de la poste :

- Livret A, CCP, versements et retrait (retrait jusqu'à 350€)

En plus des services traditionnels :

- Courrier, Recommandé, Timbres courants

BRIGADES DE GENDARMERIE Tél : 05.53.55.38.90

Nouveaux horaires d'ouverture des brigades de la COB de SAVIGNAC LES EGLISES

Jours	St MARTIAL D'ALBAREDE	SAVIGNAC LES EGLISES
Lundi	14h - 18h	8h - 12h 14h - 19h
Mardi		8h - 12h 14h - 19h
Mercredi	14h - 18h	8h - 12h 14h - 19h
Judi		8h - 12h 14h - 19h
Vendredi		8h - 12h 14h - 19h
Samedi	8h - 12h	8h - 12h 14h - 19h
Dimanche et jours fériés		9h - 12h 15h - 18h

Une stratégie d'épuisement avec de terribles souffrances. Sept soldats originaires de Saint-Martial morts pour la France dans les batailles de Verdun et de la Somme.

Parmi les plus terribles moments de la Première Guerre mondiale figurent les batailles de Verdun (21 février-fin décembre 1916) et de la Somme (juillet à novembre 1916). En engageant la bataille de Verdun, Falkenhayn, chef de l'état-major général allemand, lance une stratégie d'épuisement pour abattre l'armée française. Les deux tiers de l'armée française combattent à Verdun. Nulle part, probablement, le fantassin n'a connu plus de souffrances. La ténacité et la résistance des soldats français sont héroïques. Les pertes sont considérables pour un gain en territoires conquis nul. Début juillet, le commandement français lance sa réplique dans la Somme. Cette nouvelle bataille d'usure, malgré l'abondance du matériel, ne permet pas d'obtenir la rupture du front allemand. A nouveau, les pertes sont très lourdes.

Sept soldats originaires de Saint-Martial sont morts pour la France lors de combats entre mars et décembre 1916. Ils avaient entre 20 et 38 ans. Trois sont tombés en Meuse et quatre dans la Somme. Nous insisterons sur les circonstances de leur disparition. Des éléments biographiques ont déjà été donnés dans le précédent bulletin. La plupart ont été les victimes du déluge d'obus. Rappelons qu'à Verdun, 30 millions d'obus allemands et 23 millions d'obus français de tous calibres sont tombés sur quelques dizaines de kilomètres carrés. Chaque jour du côté français, une moyenne de 100 000 projectiles labouraient le champ de bataille. Les jours d'attaque, ce chiffre était doublé. Lors de l'offensive du 24 octobre 1916, l'artillerie française a tiré 240 000 projectiles. Dans la Somme, entre le 24 juin et le 1er juillet 1916, 1,5 million d'obus sont tirés, dont 500 000 obus explosifs lourds pour un poids total de 12 000 tonnes.

François CONSTANTY (1878-1916).

Soldat de 2^e classe au 158^e régiment d'infanterie (matricule 14411, classe 1898). Mort pour la France le 16 mars 1916 à Vaux-Devant-Damloup dans la Meuse. Son régiment est engagé pour la défense du Fort de Vaux et du village de Damloup au pied des champs de bataille de Verdun. Les journées précédant sa mort ont été occupées aux travaux d'organisation et de mise en état de défense des positions occupées. Suivant le journal du régiment, les premières lignes travaillent sous des bombardements ennemis « d'une violence inouïe ». François CONSTANTY, « tué à l'ennemie », succombe probablement victime des tirs d'obus.

Justin Camille BARDET (1892-1916)

Soldat de 2^e classe au 60^e régiment d'infanterie (matricule 7676, classe 1912). Mort pour la France le 10 août 1916 à Hem-Monacu (arrondissement de Péronne) dans la Somme. Quelques jours avant sa mort, Camille



BARDET a pris connaissance, avec ses compagnons d'armes, de l'ordre général n° 65 du 31 juillet 1916 signé par le général JOFFRE :
*Soldat de la République.
Votre 3^e année de guerre commence.
Depuis deux ans, vous soutenez sans faiblir le poids d'une lutte implacable.
Vous avez fait échouer tous les plans de nos ennemis, vous les avez vaincus sur la Marne, vous les avez arrêtés sur l'Yser, battus en Artois et en Champagne, pendant qu'ils cherchaient vainement la victoire dans les plaines de Russie. Puis votre résistance victorieuse, dans une bataille de cinq mois, a brisé l'effort allemand devant Verdun.*

*Grâce à votre vaillance opiniâtre, les armées de nos alliés ont pu forger les armes dont nos ennemis sentent aujourd'hui le poids sur tous les fronts. Le moment approche ou, sous notre poussée commune, s'effondrera la puissance militaire allemande.
Soldats de France, vous pouvez être fiers de l'œuvre que vous avez accomplie déjà. Vous êtes décidés à l'accomplir jusqu'au bout. La victoire est certaine !*

Le 9 août 1916, le 60^e régiment d'infanterie a reçu l'ordre de relever le 363^e RI dans le secteur Est de Curlu, devant le bois de Hem. L'opération de relève s'effectue avec dix tués dont un officier et, parmi la troupe, le soldat Bardet.

Pierre Gaston ROUX (1896-1916)

Soldat de 2^e classe au 272^e régiment d'infanterie, 18^e compagnie (matricule 13753, classe 1916). Mort pour la France le 8 septembre 1916 suite à ses blessures à l'hôpital d'évacuation de Wiencourt.

En septembre 1916, Pierre Gaston ROUX est positionné avec son régiment au sud de la Somme. Les ordres du 4 au 9 septembre sont d'attaquer les croupes au sud d'Horgny (près de Belloy-en-Santerre) puis de prendre possession, par des avant gardes, de la crête entre Horgny et Misery. Le journal de son régiment signale que des bidons d'eau de vie ont été distribués aux attaquants. La lutte d'artillerie se poursuit activement sur tout le front de la Somme. Le soldat Pierre ROUX est gravement blessé le 8 septembre. Il est évacué par le service sanitaire sur l'hôpital de Wiencourt-l'Équipée où il y décède le jour même. Le Jeune Pierre ROUX avait fêté ses 20 ans quatre mois auparavant. Le 10 septembre, son régiment est mis au repos au camp de Marly, près de Chuignolles

Léon SAUMANDE (1881-1916)

Soldat de 2^e classe au 283^e régiment d'infanterie (matricule 13720 bis, classe 1901). Mort pour la France le 17 septembre 1916 à Fleury (Meuse). En septembre 2016, le régiment de Léon SAUMANDE devait faire preuve d'endurance et de mordant. Ramené à Verdun, il y occupe le secteur de Fleury, Vaux-Chapitre. C'est dans ce secteur que le Général AIMÉ est tué le 7 septembre 2016 à 10 h 30 par un éclat d'obus, alors qu'il « se portait sur la position de Souville en reconnaissance de secteur pour voir le terrain sur lequel allaient s'engager des éléments de sa division ». Cela conduit à réorganiser le commandement jusqu'au 283^e régiment d'infanterie. Rapidement, les hommes subissent des attaques furieuses et répétées. Dans des trous d'obus remplis de boue liquide et visqueuse, les soldats doivent d'abord supporter le « pilonnage » de l'artillerie ennemie. Il faut également arrêter les vagues d'assaut allemandes qui, plusieurs fois par jour, viennent se heurter aux positions françaises. Une reprise de l'offensive est décidée. Le 17 septembre, un ordre d'opération pour la reprise de l'attaque de la tranchée Lecourt prescrit un mouvement en deux vagues. Malheureusement, la préparation d'artillerie française est défectueuse. Des projectiles de 75 et 220, avec des tirs

trop courts, occasionnent des pertes dans les deux compagnies désignées pour l'attaque. Léon SAUMANDE est mortellement atteint dans ces terribles circonstances. Il s'était marié deux mois auparavant à Paris. Rappelons enfin que Fleury-devant-Douaumont, totalement détruit en 1916 pendant la bataille de Verdun, ne fut pas reconstruit. Depuis, le site de la commune est devenu un lieu de souvenir inhabité.

Aristide ROUSSARIE (1894-1915)

Soldat du 321^e régiment d'infanterie (matricule 7323, classe 1914). Mort pour la France le 26 octobre 1915. Tué à l'ennemie devant Douaumont. Aristide ROUSSARIE est engagé dans l'attaque du 24 octobre devant Douaumont qui vaut au régiment cette belle citation à l'ordre de l'armée :

« Sous le commandement du lieutenant-colonel PICARD, s'est porté à l'attaque, le 24 octobre 1916, avec une remarquable énergie. A porté d'un seul élan nos lignes à 2 kilomètres 500 plus en avant, après avoir vaincu les plus grosses difficultés de terrain, s'employant à fond avec courage et un sang-froid remarquables. A fait 600 prisonniers, pris 15 mitrailleuses et a permis, par son intervention, la conquête d'un important point d'appui ».

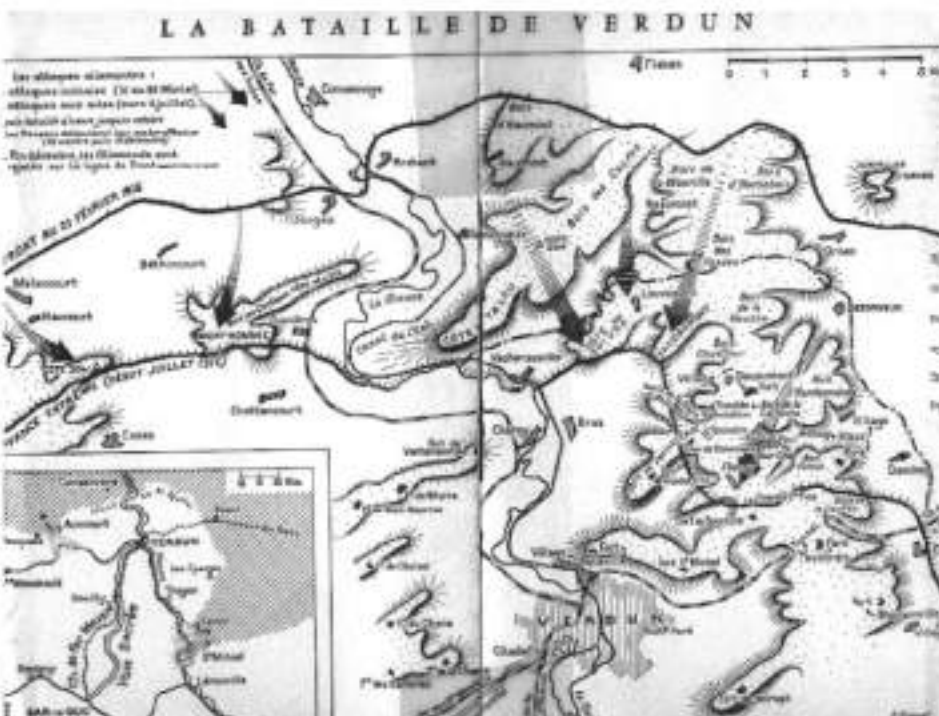
Les allemands vont régler leurs tirs de barrage sur les nouvelles lignes françaises et vont provoquer des pertes parmi les soldats engagés. Dans le journal du régiment, il est consigné autour du 24 octobre que « Les pertes deviennent importantes car les allemands exécutent des tirs efficaces sur les positions ». Aristide ROUSSARIE est probablement victime, le 26 octobre, des tirs d'artillerie ennemis.

Henri (1885-1916) et Gabriel (1888-1916) DAVID

Le premier des deux frères DAVID, Prosper-Henri, était soldat au 25^e régiment d'infanterie (matricule 12932, classe 1905). Mort pour la France le 4 septembre 1916, tué à l'ennemi à Chilly (Somme). Le second, Gabriel, soldat au 401^e régiment d'infanterie (matricule 5452, classe 1908) est mort pour la France devant Dambloup, près du fort de Vaux, le 15 décembre 1916, jour où la bataille de Verdun prend après fin avoir dix mois terrible. Ils étaient les fils de Me Léopold DAVID, ancien notaire à Nailhac puis Excideuil, retiré à Saint-Martial-d'Albarède.

Après l'Argonne (janvier-Juillet 1916), le 25^e régiment d'infanterie est engagé dans la bataille de la Somme. Une nouvelle grande attaque a été fixée au 3 septembre 1916. Le 25^e régiment d'infanterie a ordre d'enlever Chilly et Chaules. En préparation, l'artillerie lourde française engage d'effroyables bombardements pour broyer les lignes ennemies : obus de 400, de 380, de 270. Le temps s'était mis à la pluie. Très vite, la troupe dut subir la fameuse boue de la Somme. Composante de la 10^e armée (sous le commandement du Général Micheler), le 25^e régiment d'infanterie engage un mouvement par le sud. Le soldat Henri DAVID est fauché pendant l'attaque.

Après de durs combats en octobre 1916, Gabriel DAVID et son régiment avaient été mis au repos à partir du 1^{er} novembre, à Fains (à 3 kilomètres à l'ouest de Bar-le-Duc). Il s'agissait de préparer une nouvelle attaque dans la région de Verdun. La prépara-



tion de la troupe au point de vue physique, matériel et instruction avait été poussée à fond. L'attaque, primitivement fixée au 14 décembre, est remise au 15 en raison du mauvais temps. Malheureusement, un avion allemand permit de signaler le départ de l'attaque française à son artillerie. Suivant le témoignage d'un de ses camarades, Gabriel DAVID fut d'abord blessé à la cuisse par un obus « au ravin de la fausse côte, devant Damloup » (secteur de Douaumont-Vaux). On ne l'a jamais revu comme 43 autres soldats de son régiment participant à l'attaque. Il fut officiellement porté disparu par avis officiel N°2365 du 27 janvier 1917. Au total, les pertes de la journée du 15 décembre furent sévères. Suite à cette attaque, le général commandant la 2^e armée cita à l'ordre de l'armée le 401^e régiment d'infanterie. « Sous le commandement du lieutenant-colonel BOUCHEZ, aux attaques du 15 décembre 1916, a enlevé, d'un élan magnifique, les ouvrages d'Hardaumont et du Muguet, malgré la vigoureuse résistance de l'ennemi, et a porté sa première ligne à 2 kilomètres en avant, atteignant en moins d'une heure tous ses objectifs. A détruit et capturé un important matériel dont 15 canons et 26 mitrailleuses et fait 500 prisonniers. »

Signalons que l'acte de décès a été transcrit à Nailhac, sa commune de

naissance, et non à Saint-Martial-d'Albarède, son lieu de résidence.

Il faut aussi évoquer la mémoire de Louis BONIS.

Louis BONIS (1873-1916)

Soldat du 52^e régiment d'artillerie (matricule 7206, classe 1893). Décédé (avec la mention non mort pour la France) le 27 mars 1916 suite à « maladie aggravée. » Le 52^e régiment d'artillerie constituait l'artillerie du 12^e corps d'armée. Ses contingents lui viennent en partie de la Dordogne. Le régiment sera séparé en deux parties égales et prendra position en Artois de juillet 1915 à mars 1916. Louis BONIS va présenter une tuberculose évolutive. La tuberculose va se répandre dès l'automne 1914, au début de la guerre de position, et jusqu'à la fin de 1915, favorisée par les conditions de vie et surtout d'hygiène déplorables, sans parler du surmenage physique ou de l'irrégularité des apports alimentaires. Les gazés qui ont les muqueuses respiratoires fragilisées vont souvent souffrir de complications : pneumonies, bronchites, mais aussi tuberculose. Entre 1914 et 1918, près de 150 000 cas avérés sur 400 000 cas suspects sont diagnostiqués dans les armées françaises causant 40 000 morts. Soulignons que la tuberculose se présente sous des aspects variés rendant le diag-



nostic difficile. Louis BONIS est rapatrié au début de 1916 à Saint-Martial-d'Albarède où il décède. C'est précisément en 1916 qu'a été créé un Comité central d'assistance aux militaires tuberculeux qui deviendra en 1919 le Comité national de défense contre la tuberculose. Il faut encore souligner qu'en 1916 la prise en charge des militaires réformés pour tuberculose concerne plus de 60 000 hommes et le Comité manque cruellement de sites de soins et de moyens financiers.

Francis A. BODDART

Les réfugiés civils du Nord de la France à Saint-Martial-d'Albarède pendant la Première Guerre mondiale.

Dès les premiers jours de la Grande Guerre, des habitants des départements du Nord et de l'Est de la France, effrayés par le récit des atrocités commises par les Allemands, notamment en Belgique, ou même confrontés aux pillages, aux incendies ou aux viols, cherchent refuge à l'intérieur du pays. Si les réfugiés souhaitent d'abord à ne pas s'éloigner de leurs domiciles d'origine, les autorités préfèrent leur répartition sur l'ensemble du territoire. Les routes et les trains sont bientôt encombrés de dizaines, voire de centaines de milliers de réfugiés venant de Belgique

et du Nord de la France. En 1914, rien n'a été prévu pour gérer l'existence de ces réfugiés alors que le gouvernement est transféré à Bordeaux. Début septembre 1914, le problème des réfugiés est pris en charge par la Direction de la Sûreté Générale du Ministère de l'Intérieur. L'armée, occupée par d'autres tâches plus importantes, a été déchargée de ce problème. Le 15 septembre 1914, le Ministère de l'Intérieur adresse une demande de recensement des réfugiés aux préfets et sous-préfets. Ce recensement a été fait par les maires. Ces listes apportent un éclairage sur

les flux migratoires qui se sont alors mis en place. La Dordogne a été un des départements d'accueil des réfugiés de 1914. Saint-Martial-d'Albarède apporta sa contribution, comme plusieurs communes aux alentours, Excideuil, Saint-Germain-des-Prés ou Preyssac-d'Excideuil.

Dès la fin de l'année 1914, la Direction de la Sûreté Générale a publié des listes de noms de personnes du département du Nord évacuées en zone libre, ainsi que leur destination. Le premier de ces volumes (listes 1 à 3) a été imprimé en Octobre 1914, le dernier en Janvier 1915. Les 21 listes

totalisent 33890 noms. En juillet 2015, la Bibliothèque Nationale de France a mis en ligne ces listes sur son site Gallica.

Une vingtaine de réfugiés du Nord, presque exclusivement dans la 9e liste, mentionnent une résidence à Saint-Martial-d'Albarède. Plus des 2/3 sont originaires de l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing.

Nord à Saint-Martial-d'Albarède pendant la Première Guerre mondiale. D'autres vagues sont intervenues.

Le *journal des réfugiés du Nord* daté du 11 novembre 1915 signale, par exemple, la présence de Mme Bonne-maison-Lallemand, qui habitait à Fourmies, à Saint-Martial-d'Albarède, chez Mme Faure. De même, la famille

tique des populations, à leur logement, à leur subsistance et à leur entretien». Ainsi, une allocation leur est versée : 1 franc 25 par jour pour les adultes, 50 centimes pour les enfants.

Cette aide ne pouvant pas être imputée, pour des raisons administratives, sur le budget de l'Etat, les communes durent se charger de la verser. Cela ne manquait pas de poser problème à de petites communes, comme Saint-Martial-d'Albarède, dont le budget de fonctionnement supportait difficilement de tels frais. Notons que le versement d'une somme d'argent sans contrepartie de travail apparaît, pendant la Première Guerre mondiale, comme une nouveauté contestable quels qu'en soient les bénéficiaires. Ajoutons aussi que la faiblesse des aides allouées conduisit de nombreux réfugiés à rechercher un emploi.

C'est généralement une population traumatisée qui arrive en Dordogne. Les populations ont, en 1914, répondu largement et favorablement aux appels des pouvoirs publics en faveur des réfugiés. La fin de l'année 1915 et le début de l'année 1916 semblent néanmoins marquer un tournant. Plus encore les grands exodes de 1918 qui enveniment la situation. Des tensions se manifestent. En dépit des efforts de l'Etat, des collectivités locales et d'un grand nombre de personnes charitables, les conditions d'existence et d'accueil faites aux personnes réfugiés ne dissipent pas le traumatisme. Les réfugiés se plaignent souvent des conditions de logement. Rappelons aussi que la France de 1914 n'est qu'un pays superficiellement unifié sur le plan culturel. Les différences linguistiques sont souvent un facteur d'incompréhension. Les patois sont encore vivants. Les réfugiés ont des mœurs, des habitudes de travail et de vie souvent différentes. L'histoire se répète parfois : On retrouvera ces situations, à Saint-Martial-d'Albarède, 25 ans plus tard dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale ...

Francis A. BODDART

Nom	Prénom	Commune d'origine	Liste
Agnols	Maurice	Lille	9e liste
Albert	Victor	Roubaix	9e liste
Allard	Paul	Douai	9e liste
Blavier	Albert	Lille	9e liste
Debusne	Georges	Croix	9e liste
Defrançois	Désiré	Lesquin	9e liste
Delecueillerie	Léon	Lille	9e liste
Deméer	Joseph	Tourcoing	9e liste
Depouir	Albert	Lille	9e liste
Dockx	Julien	Fives Lille	9e liste
Dolla	Julien	Fives Lille	9e liste
Dumoulin	François	Lille	9e liste
Grinear	André	Denain	9e liste
Lestiemy	Henry	Roubaix	9e liste
Morits	Jean-Baptiste	Lille	9e et 11e listes
Vallon	Alfred	Lille	9e liste
Vanherzeele	Joseph	Roubaix	9e liste
Vercruysse	Dominique	Lille	9e liste
Verméersch	Paul	Armentières	9e liste

A Excideuil, nous trouvons les familles Beghin (de Roubaix), Capelle (Mouvaux), Debrabandère (Roubaix), Dupagny (Tourcoing), Duquesne (Tourcoing), Fievet (Lille), Colart (Lille), Olivier (Wambrechies), Pause (Tourcoing), Titeca (Marquette), Thuystehaever (Lille), Vanderaghen (Fives-Lille), Vigourons (Lille) ou WAtine (Mouveaux). A Saint-Germain-des-Près : les familles Buchet (Armentières), Calens (Roubaix), Deboschère (Tourcoing), Klerig (Roubaix), Richet (Tourcoing), Simoens (Fives-Lille), Wambre (Armentières), Werrebrouck (Lille). A Preyssac-d'Excideuil : les familles : Dorchies (Lille), Dutilleul (Phalempin), Vachez (Lille), Vandekerckove (Tourcoing), et Vanhecke (Tourcoing). Ces listes de 1914 ne sont pas exhaustives de l'ensemble des réfugiés du

Léonard-Mélantois, originaire de l'agglomération lilloise, trouve refuge, pendant une grande partie de la guerre, à Saint-Martial-d'Albarède. Elle est accueillie dans la maison de la famille David (Actuelle maison Maurel près du Pont des Farges) qui sera elle-même très éprouvée par le conflit. Deux frères David vont mourir sur le front. Un mariage viendra conclure la rencontre entre ces deux familles, du Nord et de la Dordogne. Alfred Mélantois, jeune professeur de piano, va épouser Jeanne David peu après guerre.

Un des soucis consécutifs à l'évacuation reste celui des moyens de subsistance des réfugiés. Une circulaire du ministre de l'Intérieur du 1^{er} décembre 1914 avait précisé que « le principe essentiel de l'assistance aux réfugiés sans ressource est que l'Etat français doit pourvoir, avec le concours patrio-

Festivités

Noël des enfants 2014

C'est à l'occasion d'un après-midi récréatif que les 50 enfants de la commune se sont retrouvés avec le Père Noël pour la remise de cadeaux.



Repas des anciens 2014

Le 14 décembre 2014, 82 convives se sont retrouvés autour d'un repas concocté par le Restaurant « Franca » à Cherveix Cubas, à l'occasion du repas annuel offert par la commune.



Nos aînés ruraux

Depuis de nombreuses années les aînés ruraux de St Martial se réunissent tous les jeudis après-midi de 14h à 17h30 dans la salle des Associations de la Mairie.

Cette salle très bien aménagée, claire, spacieuse, et surtout très bien chauffée l'hiver offre tout le confort souhaitable pour passer un bon moment en bonne compagnie. Les nombreuses places de parking permettent également d'accueillir les véhicules des personnes venant des écarts de la commune, et des villages voisins.

De début Septembre à fin juin de chaque année, 20 à 30 amis (e), viennent donc ici pour s'adonner à leurs jeux favoris, en oubliant ainsi

l'espace d'un moment, les soucis de la vie courante.

Les jeux pratiqués vont de la belote



au triomino en passant par le boston le rami le rummikub le scrabble et le tarot.

Il arrive également que, par beau temps, quelques personnes partent en promenade autour de notre village qui offre de nombreuses et belles échappées sur les alentours.

Tout le monde se retrouve vers 16h - 16h30 pour le goûter composé de boissons chaudes ou fraîches et de pâtisseries variées.

Cette pause bienvenue pour reprendre des forces, permet également de sortir des jeux et de parler du temps présent, et de prendre des nouvelles des malades ou des absents.

Vers 17h30, tout le monde se quitte dans les derniers bavardages, et à jeudi prochain...

À toutes et à tous, les aînés ruraux vous souhaitent une bonne et heureuse année 2016.



Repas de quartiers

Repas des voisins LAS GERTAS / LE COMBILLOU

C'est sous un soleil radieux qu'a eu lieu le 6ème repas des voisins Las Gertas / Le Combillou le dimanche 20 septembre 2015. Cette rencontre conviviale qui a débuté par un punch de bienvenue, s'est déroulée dans la bonne humeur



et s'est terminée par la partie de pétanque traditionnelle. Merci encore au Club des « Albarians » d'avoir mis leur salle de convivialité à notre disposition. Et à l'année prochaine.



LA GONDIE "Terre d'Accueil..."

Ce petit hameau en pleine nature, est très prisé de tous et tout particulièrement des Anglo-saxons. C'est ainsi qu'un couple D'Australiens, Maria et Derek ont élu domicile à 3 reprises à La Gondie et séjourné parmi nous en dernier lieu pour une durée de 2 ans. Mais comme le temps passe vite, ce séjour a pris fin le 16 juin dernier; les habitants ont donc couplé leur fête des voisins, perpétuée depuis 4 ans, avec un adieu à nos chers représentants de l'hémisphère Sud le samedi 14 juin. Nos hôtes occasionnels, Iris et Colin, dans leur Tour de Babel(ou même le patois occitan était pratiqué...) nous ont fait passer une

excellente journée, débutée sous la pluie mais terminée avec le soleil au cœur.

Seul regret de cette inoubliable partie de campagne, le retour au pays de notre couple de wallabies (kangourous), charmants, très appréciés mais moins bondissants qu'à l'accoutumée et bien attristés de devoir nous quitter pour retrouver leurs enfants et petits-enfants.

Ils nous manquent déjà, surtout à la pétanque "gondienne" dont Colin est détenteur du trophée. Attendons patiemment le retour de nos Australiens, peut-être au printemps prochain, pour prendre notre revanche!



Saison estivale 2015 AU LAVOIR

2015, l'année des grands travaux dans le Bourg de ST MARTIAL. Tout a commencé à COMBE-MARIE. Il a fallu changer les habitudes, supporter le bruit et la poussière. Michel et son équipe ont su répondre aux interrogations, tout en apaisant les tensions. Le chantier sur ce secteur est maintenant terminé et le résultat obtenu recueille tous les suffrages. Un grand merci à nos élus.

La sécheresse de l'été n'ayant pas permis au gazon du Communal de pousser, et l'ombre du murier-platane étant encore trop réduite, les jardins du bord de la Loue ont proposé leur fraîcheur et permis de savourer d'agréables moments de convivialité.



Repas des voisins AU MAINE

C'est à la suite d'un souhait commun de plusieurs habitants du Maine qu'un repas a été organisé le samedi 13 juin 2015. Chacun a contribué à la bonne organisation du

repas, la soirée s'est déroulée dans la convivialité et s'est achevée à la suite d'un violent orage de pluie vers 22h30.



LA PETANQUE A 30 ANS

CLUB DE PETANQUE « LES ALBARIANS »

Saison 2015

40 licenciés UFOLEP

Activité du club :

5 Doublettes dont 1 nocturne Avec une moyenne de 30 équipes

1 Semi nocturne avec 25 équipes

1 Triplette avec 35 équipes

1 Concours vacanciers : Le matin 9h : 35 tête à tête, 14h30 : 57 doublettes, avec repas servis à midi dans la salle de convivialité.

Les 8 heures des « Albarians »

Le Jour de l'Ascension » inscription à l'avance. 40 équipes Une superbe journée avec des joueurs venus de quatre départements (Dordogne, Corrèze, Creuse et Haute Vienne).

Une Triplette sénior, composée de Mrs Daniel Christian, Autière André, Picaud Yvon, a participé au critérium Départemental à Périgueux le dimanche 17 Mai et a été qualifiée pour le championnat de France à Châteauroux les 4 et 5 Juillet 2015. Cette équipe a perdu en quart de finale.

Une grande fête a été organisée le samedi 26 Septembre 2015 pour les 30 ans d'existence du club. (30 années de convivialité, de sportivité et d'amitié avec les autres clubs)

Ce club a vu le jour le 25 Novembre 1985 sous la présidence de Mrs Penchaud Francis, Trésorier : M. Maurance Jean Pierre, secrétaire : Mr Joffre Philippe.

A ses débuts, le terrain du club était situé à coté de la salle des fêtes.



En 1993, la création d'un boulodrome a vu le jour, au dessus des fours à chaux.

En 2007, sur ce boulodrome, une salle de convivialité a été construite, pour que les membres du club puissent se réunir.

En 1989, M. Penchaud Francis étant démissionnaire. M. Maurance Jean Pierre a pris la présidence jusqu'à ce jour. 30 ans de club dont 26 ans de Présidence.

En 1990 Mr Joffre Philippe étant démissionnaire, Mme Ginestie Josette a pris le secrétariat jusqu'à ce jour, (25 ans).

La trésorerie a été composée successivement : de Mr Jung Laurent, de Mr Jung Jean Louis, et de 1995 à 2007 de M. Chadoin Roland, De 2007 à ce jour de Mme Saget Nathalie.

Lors de la fête, Mme Ginestie Josette et Mr Daniel Christian ont été honorés de la médaille d'or, pour service rendu au club. A cette occasion M. Maurance Jean-Pierre a récompensé tous les bénévoles du club, diplôme départemental de reconnaissance avec médaille, pour les plus anciens

A ce jour, dans le club, toujours une très bonne ambiance, avec une bonne équipe, composé de bénévoles de St Martial, mais aussi des communes environnantes.



Le club « Les Albarians » vous souhaite une bonne Année à tous.



ADIL 24

Flash

INFO

L'AUTOREHABILITATION FINANCEE PAR L'ANAH

L'Anah expérimente un nouveau dispositif pour le financement de l'autoréhabilitation avec un accompagnement renforcé des propriétaires occupants réalisant eux-mêmes les travaux.

Depuis 2006, l'Anah autorise les propriétaires occupants - bricoleurs - à réaliser eux-mêmes une partie des travaux qu'elle subventionne. Ce dispositif a connu un succès limité en raison du faible nombre d'encadrants trouvés. Aujourd'hui, l'agence en modifie les règles.

Ce nouveau dispositif concerne toutes les demandes de subvention des propriétaires occupants déposées à compter du 1er janvier 2015. L'autoréhabilitation peut porter sur des travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé, des travaux de rénovation énergétique, des travaux pour la sécurité et la santé de l'habitat ou, enfin, des travaux pour l'autonomie de la personne.

FINALITÉ DE LA DÉMARCHE ET DOUBLE ACCOMPAGNEMENT

Les travaux d'autoréhabilitation ne sont financés par l'Anah que s'ils ont une finalité économique (baisser le coût global des travaux ou réaliser un projet plus important sans hausse du coût) ou une finalité d'insertion sociale. Lorsque l'objectif vise à réinsérer socialement un ménage en grande difficulté, propriétaire aux ressources très modestes, une personne publique doit être à l'initiative de la démarche (collectivité maître d'ouvrage en opération programmée, etc.) et le projet d'insertion ainsi que les travaux d'autoréhabilitation doivent bénéficier de financements suffisants et d'un suivi personnalisé de la part des acteurs du logement social, y compris après la fin des travaux.

Par ailleurs, quelle que soit la finalité des travaux, le ménage doit bénéficier d'un double accompagnement.

D'une part, pour la conception et la réalisation de la globalité du projet, il doit être mis en place un accompagnement par un opérateur spécialisé (suivi-animation d'ingénierie en secteur programmé et assistance à maîtrise d'ouvrage en secteur diffus).

D'autre part, pour la réalisation des travaux d'autoréhabilitation, un accompagnement et un encadrement techniques du ménage doit également être prévu. Le ménage, propriétaire occupant, signe alors avec un organisme d'autoréhabilitation un contrat définissant le contenu des prestations à réaliser et leur coût. Cet organisme doit avoir signé une charte dans laquelle il s'engage à fournir une prestation conforme aux prescriptions de l'Anah. Ce document doit être joint au contrat, tout comme une fiche synthétisant le contenu d'intervention global et les conditions de réalisation des travaux en autoréhabilitation. Cette fiche permet au ménage, à l'organisme et aux services instructeurs des demandes de subvention de disposer d'une vue d'ensemble sur la démarche d'autoréhabilitation. Les prestations liées à ce double accompagnement doivent s'articuler entre elles. Sous certaines conditions, elles peuvent être réalisées par un organisme unique.

ADIL 24 - Agence D
3, rue Victor Hugo
Email : Adil.24@wanadoo.fr

DÉPENSES D'AUTOREHABILITATION SUBVENTIONNABLES

Quatre types de coûts peuvent être pris en compte dans les dépenses subventionnables par l'Anah : le coût hors taxe d'achat des matériaux et de petits matériels, le montant hors taxe exigé par l'organisme au titre de sa prestation pour l'accompagnement et l'encadrement techniques des travaux en autoréhabilitation (plafonné à 300 € hors taxe par jour d'intervention, dans la limite de 40 jours dans le cas d'un projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne et très dégradé, et de 15 jours dans le cas d'un projet de travaux d'amélioration), le coût hors taxe de location du matériel pour le chantier s'il y a lieu, et le coût hors taxe associé à la souscription par le propriétaire d'assurances et garanties complémentaires s'il y a lieu. Ces coûts sont pris en compte sur la base d'éléments déclarés au dépôt du dossier puis sur la base de factures au paiement, après vérification avec ces éléments.

Ces dépenses ne sont pas soumises à un régime d'aides spécifiques mais à celui des aides aux propriétaires occupants pour l'application du plafond de travaux et de taux de subvention de l'opération, celle-ci pouvant viser la réalisation de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé, de travaux de rénovation énergétique, de travaux pour la sécurité et la santé de l'habitat ou, enfin, de travaux pour l'autonomie de la personne.

Le cas échéant, les travaux d'autoréhabilitation peuvent être pris en compte dans le calcul du gain énergétique minimal d'éligibilité à l'aide à la solidarité écologique (ASE) du FARE.

Pour tout renseignement sur les aides de l'ANAH, vous pouvez contacter l'ADIL 24 :



05.53.09.89.89

Courriel : Adil.24@wanadoo.fr

Site : www.adil24.org

Instruction du 6 février 2015
BO MEDDE-MLETR n° 2015/5



COMMUNIQUE DE PRESSE

Une application mobile pour la JDC



Afin d'accompagner les 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté** (JDC), la direction du service national lance son application pour Smartphone destinées à faciliter les démarches et donner des informations utiles aux jeunes appelés qui vont, ou qui auront réalisé leur JDC.



Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- Géo-localiser leur site de JDC, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- Retrouver toutes les informations pratiques sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...)
- Prendre contact facilement avec le centre du service national dont ils relèvent, pour demander un changement de date de convocation, évoquer une situation de handicap, etc... ;
- Obtenir plus d'informations post JDC sur les opportunités de carrières au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

Ceux qui ne possèdent pas de Smartphone ont toujours la possibilité d'entreprendre leurs démarches de manière « classique » par contact téléphonique auprès du centre du service national dont ils dépendent.

Le développement de cette application s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique qui vise à utiliser davantage les outils numériques dans la relation entre l'administration et les usagers.

La direction du service national porte le lien Armée/Nation et le parcours de citoyenneté qu'elle est chargée d'animer comprend trois étapes :

- **L'enseignement sur la défense**, délivré lors de la scolarité en classes de troisième et de première,
- **Le recensement citoyen**, démarche civique obligatoire à effectuer à partir de 16 ans par les jeunes Français auprès de leurs mairies de résidence,
- **La journée défense et citoyenneté** qui donne, entre autre, accès aux examens (scolaires) aux concours de la fonction publique, au permis de conduire des automobiles.



Plus d'informations sur : www.defense.gouv.fr/jdc

Android



iOS

Centre du service national de LIMOGES
 Adresse : 88, rue du pont St Martial
 Téléphone : 05 55 12 69 91
 E-mail : csn-limoges.com.fus@vitrade.gouv.fr

JDC
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
 Tous les Français, dès 16 ans jusqu'à 25 ans.

POURQUOI ?
 Pour votre inscription et pour votre inscription à la journée défense et citoyenneté, à l'occasion du recensement obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours, même en matière de l'emploi public.

COMMENT ?
 Deux possibilités (en fonction de votre situation) :

PAR INTERNET

- 1 - Cliquez votre compte sur www.nouvel-annuaire-public.fr (vérifiez ensuite que le nom de votre commune est bien enregistré dans votre commune) ;
- 2 - Cliquez sur le lien "Je suis inscrit" ;
- 3 - Cliquez sur le lien "Je suis inscrit" ;
- 4 - Cliquez sur le lien "Je suis inscrit" ;

À LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE
 Rendez-vous à la mairie de votre commune (vérifiez l'adresse sur le site de votre commune).

www.defense.gouv.fr/jdc

Une girafe pour élaguer la végétation autour des lignes électriques

Sur la commune de Saint Martial d'Albarède, ERDF a présenté aux élus et à la presse un chantier d'élagage de la végétation autour des lignes électriques avec une « Girafe », une machine équipée d'un bras télescopique isolé de 25 mètres au bout duquel est fixée une puissante scie circulaire.

ERDF investit sur les réseaux électriques ...

A la suite des visites de lignes moyenne tension, ERDF a décidé d'élaguer le départ « Saint Vincent » du poste source « Excideuil ». Ce réseau électrique dessert en partie les communes suivantes : Cognac sur l'Isle, Coulaures, Mayac, St Jory Las Bloux, St Martial d'Albarède, St Pantaly d'Ans, St Pantaly d'Excideuil, St Vincent sur l'Isle, Sarliac, Savignac et Sorges.

Les travaux d'élagage, réalisés sur l'ensemble de ce réseau, représentent près de 45 000 euros pour une longueur élaguée d'environ 21 km.

Il existe 3 techniques complémentaires d'élagage :

- Elagage traditionnel : des élagueurs postés dans des nacelles élévatrices sont équipés de tronçonneuses.

- Elagage par « Girafe » : c'est une machine équipée d'un bras télescopique isolé de 25 mètres au bout duquel est fixée une puissante scie circulaire. Cette technique est plus rapide, plus sûre, plus précise qu'une technique d'élagage traditionnel et permet de réaliser des tranchées d'élagage « à ciel ouvert ». Actuellement, c'est la technique d'élagage la plus utilisée.

- Elagage par hélicoptère : c'est la technique la plus rapide qui permet d'élaguer dans des endroits difficilement accessibles.

Pour réaliser son programme d'élagage pluri-annuel, ERDF confie les travaux d'élagage à 4 entreprises prestataires (dont 3 sont basées en Dordogne).

Les travaux d'élagage sur le secteur de St Martial d'Albarède sont réalisés



par une entreprise locale : « Grès de Thiviers ».

Concrètement, un opérateur pilote une « Girafe » qui permet d'élaguer à une vitesse d'environ 1km par jour.

... pour améliorer la qualité de l'électricité ...

L'élagage des arbres situés à proximité des lignes électriques permet de renforcer la qualité de l'électricité. Cette opération de maintenance préventive permet de diminuer les phénomènes de microcoupures et les pannes dues au contact des branches lors de rafales de vent.

Une fois que l'élagage est réalisé, les coûts d'entretien et de maintenance sont également réduits car la visibilité accrue sur la ligne et l'éloignement de la végétation permettent l'inspection plus aisée des lignes.

... dans le cadre du PEIM

Cette opération s'intègre naturellement dans la politique de modernisa-

tion du réseau électrique conduite par ERDF.

Depuis 2012, ERDF met en œuvre un Programme Exceptionnel d'Investissement et de Maintenance (PEIM) qui s'appuie sur 4 leviers principaux : la pose de réseau souterrain, la modernisation du réseau aérien, l'automatisation du réseau moyenne tension et l'entretien du réseau électrique du Périgord

En 2014, ERDF en Périgord a consacré plus de 32 millions d'euros d'investissements pour améliorer la performance du réseau électrique :

- 264 km de réseau moyenne tension souterrain ont été posés,
- 96 km de réseau aérien modernisés,
- 54 télécommandes supplémentaires ont été posées sur le réseau électrique moyenne tension,
- 291 km de réseau moyenne tension élagués.



Frelon asiatique

Nom(s) commun(s) :

**Frelon asiatique,
frelon à pattes jaunes**

Nom scientifique :

Vespa velutina

Classification :

Ordre des hyménoptères

Taille : **3 cm (ouvrière),**

jusqu'à 3,5 cm (reine)

Longévité : **1 an (reine)**

INVASIVE



Un frelon asiatique. Remarquer le bout jaune des pattes

Le frelon asiatique (plus exactement frelon à pattes jaunes, nom scientifique : *Vespa velutina*) est un insecte originaire, comme son nom l'indique, d'Asie, mais qui depuis peu a envahi l'Europe, et notamment la France. Cet insecte est un gros prédateur d'abeilles et une menace pour l'apiculture.

Comment sont-ils arrivés en France?

Il semble que l'insecte soit arrivé en France caché dans un chargement des poteries chinoises fin 2004 déposées vers Tonneins en Lot et Garonne. Lors du déballage de ces poteries, la reine frelon en a profité pour s'enfuir et à partir d'elle seule, élever ses larves. La prolifération a commencé. Trois ans plus tard on peut dire que

cette espèce s'acclimate à la France et prolifère rapidement. En 2012, on en trouve en Ile-de-France.

Où le trouve-t-on ?

On trouve cette espèce en général dans le Nord de l'Inde, en Chine ou dans les montagnes d'Indonésie.

Le nid et les larves



Un nid de frelons asiatiques

Ils construisent des nids sphériques (de la taille d'une lessiveuse) dans les pins ou les autres arbres, hors de portée des regards, facilement à plus de 12m de hauteur! Ces nids sont faits de fibres de cellulose mâchée comme chez la plupart des guêpes. L'entrée du nid se trouve sur le côté. Ces nids sont très solides et contiennent beaucoup de larves. C'est en automne que les jeunes reines quittent le nid. Les nids sont inoccupés en hiver. Au printemps elles ébauchent un nouveau nid, pondent quelques œufs soignent les premières larves pour que la colonie se développe. L'activité des femelles fondatrices dépend alors de la température. L'envoi individuel des femelles reproductrices de la nouvelle génération a lieu en fin d'été voire en début d'automne. La reine consacrera alors sa vie à pondre. La coquille du nid est suffisante pour protéger œufs et larves de la pluie...

La chasse

Sa caractéristique est de s'attaquer aux ouvrières des ruches, notamment des espèces *Apis mellifera* et *Apis cerna*, nos abeilles. Ce frelon se positionne en vol stationnaire à l'entrée des ruches prêt à fondre sur les

abeilles de pollen pour les tuer en leur coupant la tête avec ses mandibules et gardent le thorax car c'est là où il y a le plus de vitamines. Les abeilles capturées servent à nourrir les larves alors que les frelons adultes se nourrissent de fruits mûrs et de nectar.

La piqûre

La piqûre peut être dangereuse. Elle peut tuer un homme si elle le pique 4 fois à la suite. Pour les grosses bêtes (cheval, vache, âne, taureau ...) c'est 6 fois. Et pour les petites bêtes (hamster, lapin, cochon d'inde, chien, chat...) c'est 1 à 2 fois. Le dard est très pointu.

Description du frelon

Il est comme une grosse guêpe. Noir et jaune, deux gros yeux marron, six pattes, avec deux grosses mandibules, un grand dard, deux antennes, deux grandes ailes, sur les mandibules, des crochets pour couper les têtes. Le frelon est long de 20 à 25 mm.



Lutte contre le frelon asiatique

Vu la menace qu'il fait peser sur les abeilles, il faut contenir la population de frelons asiatiques. Le mieux est de détruire les nids lorsqu'ils viennent d'être aménagés au printemps. Ils ont alors la forme et la taille d'un ballon et contiennent les larves. Mais l'existence de feuillage rend difficile leur repérage. Pour leur destruction il vaut mieux faire appel à des professionnels.

On peut les piéger à la fin de l'hiver et au début du printemps. On peut faire un cocktail de bière brune, de liqueur de cassis, de vin rouge que l'on dépose dans un piège. Le mélange attire le frelon asiatique mais pas l'abeille. Le frelon commun qui hiberne encore n'est pas concerné par ces pièges.

sur le grand marché transatlantique et ses enjeux

Le calendrier et la ratification

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis le TAFTA (*Transatlantic Free Trade Area*) appelé aussi GMT (*Grand Marché Transatlantique*) ou TTIP (*Transatlantic Trade Investment Partnership*) ou PTCI (*Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement*).

Cet accord cherche à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC.

Les négociations se déroulent en cycles d'une semaine en alternance à Bruxelles et à Washington. L'espoir des négociateurs est d'en terminer en 2015.

Il faudra alors que les 28 gouvernements approuvent en Conseil des ministres de l'UE le texte négocié. Le Parlement européen sera ensuite amené à se prononcer. Il dispose du pouvoir de l'approuver ou de le rejeter.

En France l'article 53 de la Constitution indique que les traités de commerce ne peuvent être ratifiés qu'en vertu d'une loi. Aux USA, le Congrès devra ratifier.

Remarque

Le mandat de négociation n'existe officiellement qu'en langue anglaise et sa diffusion est restreinte. Grâce à des fuites, le document a pu être connu et traduit en français.

Les trois objectifs du futur traité

1) Le premier objectif consiste à éliminer au maximum les droits de douane entre Union européenne et USA.

C'est déjà presque fait dans la plupart des cas, sauf dans l'agriculture où ils demeurent élevés.

Remarque

L'abaissement des droits de douane sur les produits agricoles accélérerait le processus de concentration des exploitations pour maintenir une compétitivité minimale, réduirait drastiquement le nombre d'actifs agricoles, augmenterait fortement le chômage,

la désertification des campagnes, la dégradation de l'environnement et de la biodiversité et mettrait fin à l'objectif d'instaurer des circuits courts entre producteurs et consommateurs.

2) Le deuxième objectif est de réduire, voire d'éliminer ce qu'on appelle les barrières non tarifaires.

On entend par là les normes constitutionnelles, légales, réglementaires, susceptibles d'entraver la libre concurrence. Ces normes peuvent être de toute nature : éthique, démocratique, juridique, sociale, sanitaire, environnementale, financière, économique, technique,...

Remarque

L'abaissement ou la suppression des barrières non-tarifaires vise aussi bien les normes sociales, alimentaires, sanitaires, phytosanitaires, environnementales, culturelles que les normes techniques. Ce qui est redouté, c'est un alignement sur les normes américaines qui sont, dans l'immense majorité des cas, plus faibles et moins protectrices qu'en Europe.

En matière de normes sanitaires et techniques, les adversaires de cette négociation soulignent que la mesure du danger est radicalement différente des deux côtes de l'Atlantique : aux USA, tant qu'il n'a pas été prouvé scientifiquement qu'un produit ou un procédé est nocif, il est libre d'accès. En Europe, tant qu'on n'a pas prouvé que le produit ou le procédé est sain, il est interdit d'accès (principe de précaution).

On sait que les firmes américaines considèrent que les critiques formulées contre les produits génétiquement modifiés, le boeuf traité aux hormones de croissance, le poulet chloré et le porc traité à la ractopamine n'ont pas le moindre fondement scientifique.

En outre, les adversaires de cette négociation observent que si l'audio-visuel échappe pour le moment à la négociation, tous les autres domaines de la culture (théâtres, opéras, musées, archives, bibliothèques, patrimoine) vont y être soumis.

3) Le troisième objectif réside dans la création du mécanisme de règlement des différends

Il permettrait aux firmes privées d'attaquer les collectivités locales et les États quand ces firmes considèrent que les législations et les réglementations constitueraient des obstacles nuisibles à la libre concurrence.

Elles pourront le faire non plus devant les juridictions nationales, mais devant des groupes d'arbitrage privés appelés « mécanismes de règlement des différends ».

Remarque

L'instauration d'un tel mécanisme de règlement des différends, aura pour conséquence que ce seront les firmes privées qui définiront progressivement les normes de la vie en société. L'exemple de semblable mécanisme dans le cadre de l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA) est mis en avant pour démontrer que ce mécanisme profite toujours aux firmes privées des USA.

Conclusion

Le traité transatlantique, s'il devait être ratifié, modifierait profondément l'organisation de notre société car abolir les droits de douane et les "barrières non tarifaires", c'est renoncer :

- à des choix politiques et de société : qualité de l'eau, normes de qualité des produits agricoles, normes environnementales, sanitaires etc.,

- mais aussi aux réglementations garantissant la liberté d'expression, la protection des données personnelles, l'accès aux soins (y compris gratuitement).

C'est soumettre la démocratie à des règles privées, à quelques puissants intérêts particuliers.

Et en tout cas, un cycle historique se terminerai - celui commencé en 1789 - quand nos aînés ont arraché ce principe : "tous les pouvoirs émanent du peuple" puisqu'il serait remplacé par "tous les pouvoirs émanent des firmes privées".

Centre hospitalier d'Excideuil

CONSULTATION OPHTALMOLOGIQUE : 1^{er} jeudi du mois sur RDV au 05 53 62 25 07 de 9h à 16h30.

Centre Médico Social d'Excideuil à l'Ancienne Gendarmerie

MISSION LOCALE DU HAUT PERIGORD (Jeunes de 16 à 26 ans) : 1^{er}, 2^e et 4^e jeudis de chaque mois sur RDV.
Tél. : 05.53.52.59.91.

ASSISTANCE SOCIALE : Mardi et jeudi, de 9h30 à 12h, sur RDV. Tél. : 05.53.62.40.62.

AIDE A DOMICILE HAUT PERIGORD : Les jeudis après-midi.

Mairie d'Excideuil 05.53.55.31.05

CPAM (Régime général) : Le Mardi de 14h à 16h.

AIDE SOCIALE : Mme Annie SEDAN à la Mairie d'Excideuil, sur RDV.

ADIL (Association Départementale pour l'information sur le logement) :

Le 4^e jeudi du mois de 9h à 12h30. Tél. : 05.53.09.89.89.

CONCILIATEUR : Le 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois de 14h à 16 h sur RDV.

16 avenue Eugène Leroy à Excideuil

COMITE REGIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE PERIGORD LIMOUSIN :

Tous les jeudis matin. Tél. : 05.53.62.47.02.

Place Roger Célérier à Excideuil

CENTRE DE LOISIRS : Mercredi et Vacances Scolaires. Mme PEYTOUR Sylvie.

Tél. : 05.53.52.21.60 ou 06.78.25.36.69.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : Tél. : 05.53.52.34.85 OU 06.27.52.05.54.

PORTAGE DE REPAS : Tél. : 05.53.62.25.17 ou 05.53.62.25.01.

FNACA : Le 1^{er} jeudi de chaque mois.

CABINET INFIRMIÈRES : Tél. : 05.53.62.45.89 ou 05.53.62.43.82..

CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE : Pour enfants et adolescents : 05.53.62.98.33.

Pour adultes : 05.53.62.98.36.

8 et 10 avenue du Docteur Tocheport

RETRAITE MSA : Tous les jeudis de 14h à 16h30 sur RDV au 08.11.65.65.66.

BOUTIQUE SOLIDAIRE "ASSOCIATION PHOENIX" : Le 1^{er} jeudi du mois de 11h à 13h et de 13h30 à 15h.

Divers

RETRAITE SECURITE SOCIAL : à THIVIERS 3960 sur RDV.

ESPACE ECONOMIE EMPLOI de Thiviers : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Tél. : 05.53.52.27.64 Fax : 05.53.55.04.45 - Email : eeethiviers@free.fr

E.E.E. Maison des services Bd Henri Saumande 24800 Thiviers

Centre Medico-Social d'Excideuil

26 Avenue André Audy 24160 Excideuil Tél. : 05 53 62 40 62

ASSISTANTE SOCIALE : Mme Magali PAINOT

Permanence : mardi et jeudi de 9h30 à 12h sur rendez-vous

PUERICULTRICE : Mme Neïla DEQUIDT

Permanence : mercredi de 9h30 à 11h30 - sur rendez-vous CMS de Savignac Les Eglises Tél. : 05 53 05 08 84

MEDECIN : M. Grégory VANDERBEEKEN

Consultation de nourrissons sur rendez-vous 2^e vendredi après-midi du mois

SAGE FEMME : Mme Aïne DARNAULT

Vous pouvez joindre son secrétariat à Hautefort Tél. : 05 53 50 50 40

PSYCHOLOGUE : Mme Valérie DUCHASSAING

Vous pouvez joindre son secrétariat au CMS d'Excideuil Tél. : 05 53 62 40 62

Entre Deux

Lieu d'accueil, d'échanges et d'éveil

Mardi de 9h30 à 12h (sauf vacances scolaires) au Centre Médico-Social d'Excideuil - 26 Avenue André Audy

Tél. : 05 53 62 40 62

Atelier massage du tout petit par ses parents

3^e jeudi du mois au CMS d'Hautefort de 11h à 12h Rue Sylvain Floirat 24390 Hautefort Tél. : 05 53 50 50 40

Obligations de déclarations

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Quelles règles faut-il respecter pour construire un puits dans son jardin ?

Vérfilé le 23 octobre 2014 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Lorsque vous envisagez de construire un puits et utiliser l'eau à des fins domestiques, vous devez respecter certaines obligations.

Avant d'envisager la construction de votre puits, vous devez obligatoirement consulter le téléservice mis en place par le ministère en charge du développement durable afin de vous identifier et déclarer vos projets de travaux auprès des exploitants de réseaux souterrains.

Votre déclaration d'exécution des travaux devra



ensuite être réalisée par le biais du formulaire cerfa n°13637*02 et être envoyé à votre mairie.

Une fois construit, le puits devra faire l'objet d'un contrôle par un agent communal. Ce contrôle porte essentiellement sur :

- les parties apparentes de l'ouvrage,
- l'usage qui est fait de l'eau,
- et l'absence de connexion avec le réseau public.

Vous devrez également faire intervenir un laboratoire agréé pour faire une analyse de votre eau.

Conditions de détention d'un chien dangereux (permis)

Vérfilé le 03 mars 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La détention d'un chien pouvant être dangereux (chiens d'attaque, de garde ou de défense) nécessite un permis. La délivrance de ce permis se fait suite à une formation d'aptitude à la détention de l'animal et d'une évaluation comportementale de l'animal. Avoir un chien pouvant être dangereux sans permis fait l'objet de sanctions.

Dossier de demande de délivrance d'un permis provisoire de détention d'un chien catégorisé : propriétaires ou détenteurs d'un chien de 1^{ère} ou 2^e catégorie : Cerfa 13996*01

Dossier de demande de délivrance d'un permis provisoire de détention d'un chien catégorisé : propriétaires ou détenteurs d'un chien de 1^{ère} ou 2^e catégorie âgé de moins de 8 mois : Cerfa 13997*01

Déclaration en mairie d'un chien de la première catégorie : Cerfa 11459*02



De tout un peu...

REMERCIEMENTS

Nous présentons tous nos sincères remerciements à :

- Mme Marinette BONNET pour le don de livres qu'elle a fait à la commune,
- M. et Mme Clovis BERNIER, domiciliés à Coulaures pour la plante qu'ils ont offerte, pour la salle du Conseil.

« LES AMIS DE GUY »

Depuis cinq ans, un groupe de passionnés a créé un spectacle musical basé sur des reprises de chansons et de sketches de grands artistes de notre patrimoine culturel.

Ils œuvrent pour développer l'amitié et la solidarité au profit des « Restos du cœur ». De Piaf à Johnny Halliday, en passant par Breil, Barbara, Anne Sylvestre et Coluche, vous passerez une superbe soirée dans une ambiance très conviviale.

Pour assister au spectacle et participer il vous suffit d'amener des denrées non périssables (conserves, pâtes, sucre, café etc...) qui seront distribuées aux plus démunis.

Les Amis de Guy se sont déjà produits dans la plupart des villages voisins ; alors pourquoi pas à Saint Martial ?!!

C'est un groupe magnifique et généreux, n'hésitez pas à aller les écouter !

Aphorismes choisis de l'inoubliable Pierre DESPROGES

- * Pour défendre sa cause, un avocat met sa robe, une femme l'enlève...
- * La femme est le chef d'œuvre de Dieu, surtout quand elle a le diable au corps...
- * C'est quand on serre une femme de trop près qu'elle trouve qu'on va trop loin...
- * Les hommes mentiraient moins si les femmes leur posaient moins de questions...
- * La bigamie, c'est quand on a deux femmes; la monotonie c'est quand on n'en a qu'une...
- * Tous les champignons sont comestibles; certains une fois seulement...
- * Les miroirs feraient bien de réfléchir avant de renvoyer les images...
- * Il faut mépriser l'argent, surtout la petite monnaie...
- * Il m'est arrivé de prêter l'oreille à un sourd, il n'entendait pas mieux pour autant...
- * Si tout le monde vous donne raison, c'est que vous êtes d'une intelligence remarquable... ou que vous êtes le patron... !
- * Il vaut mieux se taire et passer pour un con plutôt que de parler et de ne laisser aucun doute à ce sujet...
- * Un imprimeur est un homme qui ne manque pas de caractères et qui cherche à faire bonne impression.
- * On peut toujours trouver plus con que soit; par contre, il y en a qui doivent chercher plus longtemps que d'autre.

Pourquoi les bouteilles de vin font-elles 75 cl ????????

Les bouteilles de vin font 75 centilitres et non un litre.

D'où vient cette exception ?

La contenance de la bouteille de vin a été standardisée au 19^e siècle et depuis les théories les plus folles sont nées de cette mesure singulière.

Cela correspondrait à :

- La capacité pulmonaire d'un souffleur de verre
- La consommation moyenne lors d'un repas
- Une meilleure façon de conserver le vin



· Une facilité de transport.

La réponse n'est dans aucune de ces théories, et encore moins dans la législation française ou européenne

Il s'agit simplement d'une organisation pratique et historique.

A cette époque, les principaux clients des viticoles français étaient les Anglais.

Mais nos voisins britanniques n'ont jamais eu le même système de mesure que nous.

Leur unité appelé "gallon impérial" valait précisément 4,54609 litres.

Pour éviter un casse-tête dans la conversion, ils transportaient le Bordeaux en barriques de 225 litres, soit 50 gallons, en arrondissant.

Et 225 litres correspondent à 300 bouteilles de 75 centilitres.

Or 300 est un chiffre plus aisé pour faire des calculs que 225.

On avait donc : 1 barrique, 50 gallons, 300 bouteilles. Ainsi un gallon valait 6 bouteilles.

C'est d'ailleurs pourquoi, aujourd'hui encore, les caisses de vin sont la plupart du temps vendues par 6 ou 12 bouteilles.

Voilà... et ne me remerciez pas car, depuis le temps que vous buvez du vin, et du champagne... vous auriez dû le savoir!

No Bouno Juito

Jean Labart en bevant no boutiello cumo soun ami Creitou se vanto de nere jamai oblida ce qu'ò o cougna dins so teito.

- Degu n'ò meilleur teito que me, dit-eu, et o n'en counto, et o n'en counto !

Deforo o se penso tout d'un cop et dit :

- Creitou, preito-me die francs per chata dau tabac, i-ai oblida moun porte-mounudo !

Creitou, boun drôle, li baillo ne péço de 10 francs.

Très semanas pus tard, Creitou troubo Jean Labart a lo feiro de Chalus.

- Et moun diei francs, li pensas-tu ? dit-eu après vei damanda lou pourtomens.

- Quau diei francs ?

- Lous diei francs que te preitei per chata dau tabac.

- Tu m'as preita diei francs? M'en souveni pas dau tout.

- Pertant, degu n'ò meillour teito que te, tu credas prou que tu n'oblidas re de ce que tu l'i cougnas!

- Ente, metei-io lo peço ?

- Dins to pouncho, pardi.

- Ah ! qu'ei perco, moun paubre viei, si l'avio cougnado dins mo teito, m'en rappellorio, mas dins mo pouncho, qu'ei coumo si n'avio re vu. Adì, Creitou !

Jan dau Mas



Une bonne tête

Jean Labart, en buvant une bouteille avec son ami Creitou se vante de n'avoir jamais oublié ce qu'il s'est mis dans la tête.

- Personne n'a meilleure tête que moi, dit-il et il en raconte, il en raconte !

Dehors, il pense tout d'un coup et dit :

- Creitou, prête-moi dix francs pour acheter du tabac, j'ai oublié mon porte-monnaie !

Creitou, bon garçon, lui donne une pièce de dix francs.

Trois semaines plus tard, Creitou trouve Jean Labart à la foire de Châlus.

- Et mes dix francs, y penses-tu ? dit-il après avoir demandé comment il va.

- Quels dix francs ?

- Les dix francs que je t'ai prêtés pour acheter du tabac.

- Tu m'as prêté dix francs ? Je ne m'en souviens pas du tout.

- Pourtant personne n'a meilleure tête que toi, tu cries assez que tu n'oublies rien de ce que tu y fourres !

- Où est-ce que j'ai mis la pièce ?

- Dans ta poche pardi.

- Ah ! C'est pour ça, mon pauvre vieux, si je l'avais mise dans ma tête, je m'en souviendrais, mais dans ma poche c'est comme si je n'avais rien vu. Adieu Creitou !

Traduction R. Cacoye



Saint Martial d'Albarède

au fil des ans

*Michel Dupuy, son Equipe Municipale
et le Personnel Communal*

Vous présentent leurs

*Meilleurs Vœux
Pour l'Année
2016*

Bulletin Municipal 2015



***M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction
et à la mise en page de ce bulletin municipal 2015***